



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**



**ASSEMBLEE GENERALE
DEBRECEN – HONGRIE
07 – 09 JUIN 2007**

**BILAN D'ACTIVITES DU RIOB
2004 – 2007**

Sous la Présidence de Madame Madeleine de GRANDMAISON (France)

**« Les bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères,
sont les territoires pertinents pour organiser
une gestion participative des ressources en eau,
et des milieux aquatiques. »**

**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
S/C Office International de l'eau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. (33) 1.44.90.88.60 - Fax (33) 1.40.08.01.45 - E.mail : riob2@wanadoo.fr**

Toutes informations sur Internet : www.riob.org



2004 – 2007 : TEMOIGNAGE D'UNE PRESIDENCE



Après plus de trois années passées à la présidence du RIOB, que vous avez, avec audace, bien voulu me confier en Janvier 2004, et au moment de passer le flambeau à nos amis hongrois, je voudrais vous dire combien ce parcours m'a fortifiée : Présidente du RIOB, je n'ai hésité devant aucune distance, aucune fatigue, car tout en reconnaissant l'honneur qui m'était fait, j'ai dès les premiers instants, considéré que c'était pour moi un engagement à servir, à entraîner les autres, et aussi l'opportunité de m'enrichir du contact de « gens » d'expérience, de connaissance et de cœur.

Il m'a aussi semblé que le Président se doit de connaître la réalité des problèmes liés à l'eau dans les pays qui ont fait le choix d'adhérer au RIOB, qui en applique les principes et qui en font surtout sa réalité concrète.

Dans cette situation, un Président ne peut qu'augmenter son expertise et devenir un vecteur éclairé de l'idéal du RIOB : la Gestion Intégrée de la Ressource Eau par Bassin versant, fondement de notre réseau.

Chaque réunion a été l'occasion de nouvelles acquisitions dans beaucoup de domaines et surtout de nouvelles relations humaines : que cette convivialité perdure, c'est mon plus grand souhait.

Que les réseaux régionaux prospèrent, c'est aussi mon souhait. J'ai vu leur avancée au fil de nos Assemblées Générales ; ils ont forgé leurs outils, ce sont structurés, donnant de plus en plus corps à leurs projets et de cohérence à cet ensemble solide que nous constituons désormais.

L'humanisme du réseau s'est affirmé. L'idéal de bonne gouvernance de l'eau se justifie pleinement par nos objectifs de développement, de paix et de préservation de notre planète, pour le bien être des populations actuelles et futures.

Cet idéal doit intégrer les Femmes avec tout le capital de culture, de traditions, de savoir faire en matière d'éducation, de formation, de gestion et aujourd'hui de modernité qu'elles détiennent ; autant d'éléments dont la transmission est si nécessaire à l'émergence d'une pratique de partage et de solidarité entre les usagers de l'eau.

Enfin, au cours de cette mandature et en ma qualité d'insulaire, j'ai invité le RIOB à porter le regard sur la gestion de l'eau dans les îles. Avec peu ou beaucoup d'eau, chaque « petite île » est en effet un bassin de vie, ou le principe de la GIRE trouve pleinement place et, pour sa mise en œuvre, il n'y a pas meilleur laboratoire. Je souhaite que la problématique de la gestion de l'eau en milieu insulaire retienne toute l'attention au sein de notre réseau et ce d'autant plus que le réchauffement de la planète place les îles, avec toute leur biodiversité, en situation de grande vulnérabilité.

Mais l'eau, force de vie, est aussi une force de mort : ne croyons jamais l'avoir maîtrisée ! Si nous gardons à l'esprit de nous ne sommes pas toujours étrangers à ces variations d'humeur, peut-être gagnerons nous en sagesse vis – à – vis de la nature ?

Ma gratitude va aux gouvernements et aux organisations qui pendant ma présidence, ont accueilli, soutenu les activités du RIOB ;

Ma fraternelle reconnaissance va aux membres du RIOB pour tout le soutien et la sollicitude qui m'ont été apportés et leur engagement concret sur le terrain.

Je souhaite bonne chance à la Hongrie pour poursuivre avec nous tous au sein du RIOB la tâche engagée.

En pleine « Décennie de « l'eau pour la vie », il nous faut continuer notre combat sans relâche.

Madeleine de GRANDMAISON

*Vice Présidente du Conseil Régional et Présidente du Comité de Bassin de La Martinique,
Présidente mondiale du RIOB.*



ANNEE 2004

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RIOB 24 - 28 JANVIER 2004 - LA MARTINIQUE "DÉCLARATION DES TROIS ILETS"

Une meilleure gouvernance de l'eau douce, dont les ressources sont limitées et menacées, est une des clefs essentielles du développement durable, indispensable pour assurer la vie sur notre planète, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés, dans le respect de l'environnement.

Du 24 au 28 janvier 2004, sous la présidence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB), 178 délégués, venus de 39 Pays, représentants des administrations gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existant ou en cours de création, ainsi que des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, se sont réunis aux Trois-Ilets à La Martinique, dans le cadre de la sixième Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées à conduire pour atteindre les objectifs d'une gestion intégrée et participative des ressources en eau douce de surface et souterraine et des zones côtières qui leur sont liées.



Les délégués ont réaffirmé que l'ensemble des problèmes liés à la gouvernance de l'eau sont autant de défis qui ne peuvent plus désormais être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres.

Les solutions doivent passer par une approche globale, organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.

Les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.

Pour atteindre ces objectifs, les délégués ont recommandé de mettre en application, partout dans le monde, les modalités suivantes de bonne gouvernance des eaux douces continentales et des zones côtières, en prenant en compte toutes adaptations nécessaires à la diversité des situations de terrain :

1) Cette gestion intégrée des ressources en eau par bassin doit viser, de façon globale et cohérente, la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes des citoyens, la lutte contre les gaspillages, la protection contre les risques et la prévention des pollutions, la préservation et la restauration des écosystèmes,

2) Un cadre Juridique clair doit préciser dans chaque pays les droits et les devoirs, les niveaux possibles de décentralisation, les compétences institutionnelles des différents intervenants, ainsi que les procédures et les moyens indispensables à une bonne gouvernance de l'eau,

3) Les représentants des populations et des pouvoirs locaux, des usagers de l'eau, ou des organisations porteuses d'intérêts collectifs, doivent participer à cette gestion, au coté des administrations, notamment au sein de Conseils ou Comités de Bassin.

L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations ou des usagers et de leurs représentants sont indispensables,

4) Dans le cadre de la transcription des principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans la politique nationale de l'eau de chaque Pays, et en cohérence avec leurs Plans nationaux de GIRE, des plans de gestion de bassin (ou schémas directeurs) doivent être élaborés dans la concertation et la transparence, pour fixer les objectifs à atteindre sur le moyen terme,



5) Des systèmes et réseaux intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs, faciles d'accès et harmonisés, et des recherches spécifiques, doivent être organisés dans chaque bassin,

6) La mise en place de systèmes spécifiques de financement, reposant sur la contribution et la solidarité des usagers (consommateurs et pollueurs), s'impose pour assurer la réalisation dans chaque bassin des programmes prioritaires d'intervention successifs nécessaires pour assurer une gestion équilibrée de la ressource et en reconquérir ou maintenir la qualité et garantir le bon fonctionnement des services collectifs. Ces contributions, fixées au sein des Comités de bassin, doivent principalement être gérées de façon décentralisée dans le bassin, en particulier par un organisme technique et financier spécialisé de bassin.

7) Pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers des accords de coopération doivent être conclus ou confortés entre les Pays riverains et les plans de gestion conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions, Autorités ou Organismes internationaux ou transfrontaliers.

L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives : Une gestion concertée entre Pays riverains des 263 fleuves et lacs, ainsi que des centaines d'aquifères transfrontaliers qui existent dans le monde, est stratégique et prioritaire, doit tenir compte de cette réalité.

Les îles sont des systèmes présentant généralement une très riche biodiversité, des écosystèmes et des ensembles socio-économiques : la gestion de l'eau douce et des zones littorales insulaires y est complexe et nécessite une attention toute particulière, ainsi qu'un cadre juridique et des moyens adaptés à cette spécificité.

La mise en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau apparaît comme un fait majeur pour la diffusion des principes de bonne gouvernance préconisés par le RIOB, qui en fait un thème prioritaire pour la mobilisation de ses membres.

Il faut soutenir la création et le renforcement des Organismes de Bassin dans le monde !

Les délégués à l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin demandent que l'Aide Publique au Développement et les programmes des Organisations de Coopération internationale soient réorientés pour soutenir des projets visant la réalisation concrète d'actions répondant à ces principes ainsi que l'expérimentation, l'évaluation et l'échange de savoir-faire dans ces domaines.

PARC NATIONAL DU GRAN SASSO - ITALIE – 22 MARS 2004 **« L'EAU EN MONTAGNE,** **GESTION INTÉGRÉE DES HAUTS BASSINS VERSANTS ».**

Suite au colloque international sur la problématique de "l'Eau en montagne et la gestion intégrée des hauts bassins versants", qui s'est tenu à MEGEVE, les 4, 5 et 6 septembre 2002, la zone "Pays de Savoie – Mont Blanc - Léman" ainsi que le Parc National du Gran Sasso en Italie ont décidé d'engager, sous l'égide du RIOB et de l'UNESCO, des coopérations techniques à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2004.



Ils ont approuvé un programme de travail 2004 - 2006, comprenant les actions suivantes :

- * Valorisation des actes du colloque de Megève,
- * Lancement d'un site Internet "L'Eau en Montagne – Gestion intégrée des hauts bassins versants",
- * Installation d'un forum "L'Eau en Montagne" avec l'ensemble des élus, scientifiques, universitaires, techniciens environnementaux souhaitant s'investir sur cette question,
- * Mise en place progressive d'un réseau de sites pilotes, afin de tester des solutions concrètes de gestion intégrée.

Des expériences originales seront menées dans ce cadre, telles que : utilisation de systèmes d'information géographique et d'indicateurs de qualité des eaux, relations contractualisées entre les activités agropastorales, forestières, touristiques et les gestionnaires de l'eau, contrats entre zones consommatrices et zones de montagne, définition d'outils d'organisation foncière et lancement de parcs hydrogéologiques.

* Enfin, une nouvelle conférence "MEGEVE 2" en septembre 2006, permettra de faire le point sur les avancées et les expériences les plus significatives réalisées depuis 2002.



CONFÉRENCE DE PARIS – 26 AVRIL 2004 UN CADRE DE COOPÉRATION POUR LE BASSIN DU NIGER

Les "Principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable du bassin du Niger" ont été adoptés à Paris le 26 avril 2004, par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Autorité de Bassin du Niger (ABN) :

- 1) Le but des partenaires est de faciliter la mise en œuvre d'une gestion rationnelle des ressources en eau et des écosystèmes du bassin du Niger, d'une part, par la meilleure allocation possible de l'eau, et des bénéfices en découlant, en fonction des besoins des divers usagers et, d'autre part, par la coopération renforcée entre les États.
- 2) Ils conviennent de la nécessité de réaliser des études d'impacts et des études d'intégration socioéconomiques, qui permettent de mieux évaluer les enjeux, les contraintes, les répercussions et les bénéfices escomptés des ouvrages ou aménagements prévus.
- 3) Les opérations, susceptibles d'affecter significativement la quantité et/ou la qualité de la ressource en eau, feront l'objet d'une information préalable des partenaires par l'ABN.
- 4) En l'absence d'une telle information préalable, les projets et travaux ne pourront être financés par l'un des partenaires.
- 5) Chaque partenaire s'engage à rechercher la coordination la meilleure avec les autres et à développer les synergies entre les projets et programmes.
- 6) Les partenaires s'engagent à soutenir l'ABN dans son processus de renforcement des capacités, conformément aux résolutions du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger, tenue les 8 et 9 janvier 2004 à Yaoundé.
- 7) Le Comité consultatif des partenaires de l'ABN, coordonné par la Banque Mondiale, est l'instance de mise en œuvre de ces projets.

Le RIOB est l'un des signataires de ce cadre de coopération.

"CANWELL 2004" KELOWNA - COLOMBIE BRITANNIQUE - CANADA

Avec le soutien du Consulat Général de France à Vancouver, M. Jean-François DONZIER, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, a été invité à présenter un discours inaugural sur la politique européenne de l'eau et l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau à l'occasion de "CanWell 2004".

Cette grande manifestation, qui se tenait cette année à Kelowna (Colombie Britannique), réunissait les professionnels nord-américains des eaux souterraines, des puits et des forages.

« TAIÛWAN WATER 2004 » TAÏPÉ - 3 - 6 SEPTEMBRE 2004

Les Autorités de Taïwan ont invité M. Jean-François DONZIER, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, à délivrer la Conférence introductive de la première édition du Salon International "Taïwan Water" qui s'est tenu au Palais des Expositions de Taipei du 3 au 6 septembre 2004. Le thème retenu était "la nouvelle politique européenne de l'eau".

M. DONZIER a été également convié par l'Université Nationale de Taïwan (NTU) pour un cours d'une journée sur les institutions et moyens de la gestion de l'eau en Europe, et notamment la Directive - Cadre sur l'Eau.



"CEENBO" RÉSEAU DES ORGANISMES DE BASSIN D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE CRACOVIE – POLOGNE - 26 SEPTEMBRE 2004 2ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La 2ème Assemblée Générale du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale s'est tenue à Cracovie, Pologne, le 26 septembre 2004, sous la présidence de M. Ovidiu GABOR; l'événement a été organisé par les Autorités polonaises, l'Office International de l'Eau et le Secrétariat du CEENBO.



La Présidente du RIOB (Réseau International des Organismes de Bassin) - Mme Madeleine Jouye de Grandmaison, le Secrétaire du RIOB, M. Jean-François Donzier ainsi que M. Pierre Roussel, Président de l'Agence de l'Eau française RM&C ont participé à l'Assemblée.

L'Assemblée a accueilli des Délégués des Organismes- Membres ou des observateurs de Bulgarie, Hongrie, Moldavie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie & Monténégro et Slovaquie. La Biélorussie a participé et a montré son intérêt aux travaux du CEENBO. Le GWP était représenté par M. Popescu (GWP CEE Roumanie).

L'Assemblée a remercié M. Ostojki, Directeur polonais de l'Eau, pour son accueil chaleureux et l'organisation parfaite de la réunion ainsi que les autorités roumaines et françaises pour leur aide financière au Secrétariat depuis la dernière Assemblée Générale de Sinaia, en Roumanie.

L'Assemblée Générale s'est montrée satisfaite du bilan des activités du Réseau par la Secrétaire du CEENBO, Mme Daniela Radulescu et a approuvé le budget du Réseau. Les délégués ont félicité le personnel de l'Administration Nationale Apele Romane pour son appui aux activités du CEENBO et du RIOB.

Le nouveau Centre National Roumain de Formation à la gestion de l'eau a été inauguré, le 30 mai 2004, par M. Stadiu, Secrétaire d'État chargé de l'eau, à l'occasion du Bureau de Liaison du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de bassin transfrontaliers à Voina en Roumanie, 27 - 29 mai 2004. Ce centre sera également accessible aux membres du CEENBO.

L'Assemblée a unanimement nommé M. Mieczyslaw S. Ostojki, en tant que nouveau Président du CEENBO qui prendra ses fonctions le 1er janvier 2005 comme successeur de M. Ovidiu Gabor (Roumanie).

Elle a également nommé les membres du Bureau de Liaison : M. M.S. Ostojki - Président, Pologne ; M. Ovidiu Gabor - Vice-président, Roumanie ; Mme Galina Balusheva – Bulgarie ; M. Petr Kubala – République Tchèque ; M. Petru Serban - Roumanie ; Mme Natasa Smolar-Zvanut - Slovaquie. La Serbie & Monténégro enverra sa nomination.

Le CEENBO prend la forme juridique d'une association sous législation roumaine et son secrétariat sera assuré par l'Administration Nationale APELE ROMANE. Selon les dispositions de l'Article 4 des statuts du CEENBO, l'Administration Nationale Apele Romane continuera à héberger le siège social de l'Association.

Sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale a désigné Mme Daniela Radulescu comme chef du Secrétariat du CEENBO. La Pologne nommera un Secrétaire adjoint.

A cette occasion, des spécialistes ont été nommés pour faire partie du Conseil d'Experts du CEENBO.

PROCHAINES RÉUNIONS

La mise en application de la Directive-Cadre européenne restera une priorité du CEENBO en 2005, afin de mobiliser les membres du réseau impliqués, de l'Union Européenne élargie ou de tout autre pays intéressé d'Europe Orientale ou des Balkans.

Les prochaines réunions du Bureau de Liaison seront coordonnées avec les principaux événements organisés par le RIOB ou ses réseaux régionaux réunion du Groupe EURO-RIOB en Pologne et en Wallonie notamment, HELCOM à Saint Petersburg, ...

Des propositions ont été faites pour de futurs ateliers du CEENBO en 2006, en République Tchèque (thème: le Monitoring), en Pologne (Wroclaw) sur les inondations, et en Bulgarie (à l'étude).





DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU (DCE) Atelier du CEENBO à Tulcea

La DCE a été le thème principal de travail du Réseau Régional des Organismes de Bassin pour l'Europe Centrale (CEENBO).

L'OIEau et des experts français des Agences de l'Eau et wallons (Université de Liège) ont apporté un appui à l'organisation de plusieurs ateliers régionaux s'adressant aux représentants des Organismes de Bassin et aux responsables nationaux chargés de l'application de la DCE dans les pays d'Europe Centrale. Les ateliers ont porté sur des aspects spécifiques comme la délimitation des masses d'eau, l'analyse des pressions et des impacts, l'analyse économique, "l'état des lieux", ...

« EURO-RIOB 2004 »

CRACOVIE – POLOGNE - 27 - 29 SEPTEMBRE 2004 RÉUNION INTERNATIONALE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

RÉSOLUTIONS FINALES

126 représentants des Administrations gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de l'Eau venant de 32 Pays, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Maroc, Moldavie, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Sénégal, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Suède, Tunisie, Ukraine, ainsi que des Commissions Internationales (Moselle-Sarre, Escaut, Helsinki, Oder), du GWP-CEE et de la Commission Européenne, se sont réunis à Cracovie, les 27 et 28 septembre 2004, sous les auspices du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Réseau des Organismes de Bassins des Pays d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), à l'invitation du Ministère Polonais de l'Environnement et des RZGW polonaises et en présence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB)..



PRÉAMBULE

Dans les États-Membres ou candidats de l'Union Européenne, l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau est entrée, depuis 2002, dans une phase active et opérationnelle, qui implique directement les Organismes de Bassin existants ou les "Autorités de Districts", en cours de création, qui se posent beaucoup de questions très pratiques et concrètes dans sa mise en œuvre effective sur le terrain.

Des études et des travaux nombreux et intéressants ont déjà été réalisés dans de nombreux Districts, ainsi que dans "les Bassins Pilotes», et il est utile que se fassent des échanges sur les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et sur les expériences très concrètes, en cours sur le terrain.

Au cours de la réunion du RIOB de Valence, Espagne, des 11 et 12 novembre 2003, il s'est avéré qu'il y avait un besoin pour des échanges informels d'expériences pratiques entre Organismes de Bassin volontaires, en plus de la plateforme européenne officielle, organisée en groupes de travail sous la conduite des Directeurs de l'Eau Européens et la Commission Européenne.

C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'organiser, au sein du RIOB, un Groupe ouvert d'Organismes de Bassin Européens, appelé "EURO-RIOB", pour la mise en application de la DCE.

Les activités du RIOB doivent évidemment être complémentaires des efforts en cours et éviter de mettre en place des structures parallèles ou concurrentes.

Le travail du groupe "EURO-RIOB" vise à enrichir la stratégie commune de mise en application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), sans dupliquer les travaux déjà réalisés, en présentant différentes approches et en mentionnant les questions très pragmatiques des Districts européens.

Il s'agit de faciliter le processus sur le terrain par des contacts directs entre les Organismes Publics responsables, créé sur la base d'une participation volontaire et libre.

49 communications ont été présentées durant la réunion de Cracovie.



QUESTIONS GÉNÉRALES

Cinq thèmes ont été abordés lors de la 1ère réunion du Groupe des Organismes de Bassin Européens «EURO-RIOB» à Cracovie :

1) *Le point sur "l'état des lieux" :*

On peut déjà souligner une conclusion commune à tous les pays dans leurs états des lieux ; c'est l'agriculture qui, dans de nombreux cas, conditionnera l'atteinte des objectifs environnementaux ;

2) *Le volet économique de la DCE ;*

3) *Les objectifs écologiques et, en particulier, le "bon état écologique" ;*

4) *Les bassins transfrontaliers ;*

5) *La prévention et la lutte contre les inondations.*

CONCLUSIONS

D'une façon générale les participants ont jugé de façon très favorable, d'une part, les avancées permettant une meilleure compréhension de la DCE et de ses instruments et, d'autre part, les progrès notables déjà réalisés dans les premières étapes de sa mise en œuvre.

* Les Organismes participant au Groupe "EURO-RIOB" ont exprimé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences :

- Organisation de réunions régulières, qui permettront d'identifier les principales préoccupations des Organismes de Bassin impliqués sur le terrain dans l'application de la DCE,

- Développement du site Internet "EURO-RIOB", qui pourrait regrouper des études de cas et des documents produits par des Organismes de Bassin, tels que les "États des lieux" réalisés pour la fin 2004 (résumé en anglais, liens avec les sites des Organismes de Bassin). Ce site comprendrait aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau européen,

- Programmes de formation, notamment « WFD – Community »,

- Accord de jumelage entre Organismes de Bassin de différents pays dans le cadre du projet "TWINBASIN".

* Les Organismes représentés à Cracovie ont exprimé leur soutien à l'expérience des Bassins Pilotes, développée dans le cadre de la CIS pendant la première phase se terminant en 2004. Le Groupe "EURO-RIOB" recommande de proposer des Bassins Pilotes additionnels pour élargir la deuxième phase de la CIS qui doit commencer en 2005.

* Pour les bassins transfrontaliers, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales et de donner plus de moyens à celles qui existent déjà, ainsi que de renforcer la coopération avec des pays voisins de l'UE (pays candidats, pays de la CEI et des Balkans), au travers notamment de projets financés par la Commission Européenne,

* En ce qui concerne les aspects spécifiques de la prévention et de la lutte contre les inondations, qui affectent fortement beaucoup de pays d'Europe, les délégués appuient la proposition d'initier des échanges entre centres opérationnels pour la prévention et la lutte contre les inondations.

Dans ce domaine la récente communication de la Commission Européenne doit être considérée comme la base des futures initiatives.

La comptabilité entre la DCE et la lutte contre les inondations, dans les zones fortement affectées, devra être particulièrement assurée.

* La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, en priorité dans les bassins transfrontaliers.

* Une réflexion commune sur les méthodes et moyens de consultation du grand public et d'exploitation des avis reçus est urgente. Il serait aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de nature à motiver un réel intérêt et une participation effective du grand public, dont l'adhésion est essentielle aux consultations sur les actes et les projets de la politique de l'eau dans les bassins.

* A ce stade de leurs premiers contacts, les délégués ont aussi souligné plusieurs autres problèmes intéressants et importants pour de futurs échanges d'expériences :

- Application particulière de la DCE dans les îles,

- Gestion de l'eau dans les zones d'activités minières présentes ou passées,

- Traitement des pollutions historiques et futures et de leur impact sur la ressource et les





milieux (sites et sols pollués, affaissement miniers, sédiments, produits phytosanitaires rémanents, espèces invasives...),

- Conception d'une démarche itérative et dynamique d'élaboration des programmes de mesures, tenant compte des données existantes et à venir sans retarder les actions à conduire à court terme,
- Lien entre l'application de la DCE et la réforme de la Politique Agricole Commune : Amélioration de la cohérence entre les aides publiques pour l'agriculture et l'environnement,
- Organisation institutionnelle des Autorités de District, pour favoriser une meilleure convergence vers une mise en application efficace de la DCE, en fonction de leurs contraintes spécifiques,
- Nécessité d'information régulière des Autorités de Districts sur l'état d'avancement des travaux européens sur la définition du "bon état écologique",
- Effets de la classification des masses d'eau et de la désignation des zones protégées sur les futures planifications et les aménagements ultérieurs,
- Aspects économiques : consolidation des informations déjà collectées, création de bases de données, échanges au niveau des Districts internationaux, outils pour la consultation du public, formation de spécialistes,
- Améliorations des connaissances en hydrobiologie et hydro-morphologie.

Les participants ont remercié le représentant de la Commission Européenne de sa proposition d'inviter le Groupe "EURO-RIOB" à présenter ces conclusions de la réunion de Cracovie au Comité des Directeurs européens de l'eau.

Ce sera un grand honneur pour le Groupe d'Organismes de Bassin Européens, qui confirme son souhait d'être associé au processus de la CIS, au même titre que d'autres partenaires déjà impliqués.

Le Groupe "EURO-RIOB" rappelle que la Commission Européenne est invitée permanente à ses réunions et travaux, ainsi que les Directions de l'eau de tous les pays intéressés.

Les délégués ont remercié le Ministère de l'Environnement et les RZGW polonais pour avoir initié cette première réunion, pour la parfaite organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Cracovie.

Monsieur Mieczyslaw OSTOJSKI, Directeur de l'Eau de Pologne, présidera le Groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.

Les délégués ont retenu avec gratitude la proposition de la Région Wallonne et des Organismes de Bassin du District international de la Meuse d'organiser la prochaine réunion d'"EURO-RIOB" à Namur en Belgique, du 29 septembre au 1er octobre 2005.

« REMOB » - RÉSEAU MÉDITERRANÉEN DES ORGANISMES DE BASSIN 11 - 13 OCTOBRE 2004 - ISTANBUL 2ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Depuis sa constitution en novembre 2002, le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin a développé ses premières activités et a participé à divers ateliers et conférences internationales au sein du RIOB. Avec son nouveau Président, Juan J. Moragues Terrades, le Réseau a pour objectif de parvenir à une coopération plus étroite entre les différents organismes de bassin et entités de gestion de l'eau en Méditerranée.

Le REMOB a adapté ses statuts définitifs à l'occasion de sa 1^{ère} Assemblée Générale qui s'est tenue en novembre 2003 à Valence (Espagne), dans le cadre du Séminaire International "Les Journées de l'Eau".

La 2ème réunion du Bureau de Liaison, ainsi que la 2ème Assemblée Générale du REMOB, se sont tenues les 11, 12 et 13 octobre 2004 à Istanbul.

Tout au long de cette année 2004, le REMOB a débuté une collaboration avec le SEMIDE (Système Euro-méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le domaine de l'Eau) pour échanger des informations sur la gestion de l'eau dans les pays méditerranéens.





Le REMOB participe activement à différents projets au sein du 6ème Programme Cadre de Recherche de l'UE : MELIA, SÍSMICA, TWINBASIN et IWRM.Net.

SYMPOSIUM TECHNIQUE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU ET DE L'IRRIGATION ISTANBUL, 11-13 OCTOBRE 2004

Le REMOB et la Communauté Euro-méditerranéenne des Irrigants (EIC) ont organisé un Symposium Technique International dans le cadre du Plan stratégique du Global Water Partnership Méditerranée (GWP-Med) et de la composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI). Cet événement s'est déroulé à l'Université Kadir Has d'Istanbul.

50 représentants d'organismes de bassin, d'administrations chargées de la gestion de l'eau et des associations d'irrigants venant d'Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Maroc, Portugal et Turquie ont participé à ce symposium.

Des présentations intéressantes ont été faites dans quatre ateliers de travail :

- * Evolution de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau des Organismes de Bassin des pays méditerranéens.
- * Le rôle des Associations d'Irrigants et des Organismes de Bassin méditerranéens dans la gestion de l'eau.
- * Adaptation de l'irrigation dans les pays méditerranéens pour atteindre un modèle d'agriculture durable.
- * Etablissement, fonction et modernisation des institutions de gestion de l'eau en région méditerranéenne.

Après ce Symposium, les participants ont assisté à la "Concertation sur les progrès de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable".

Cette Concertation a permis au REMOB et à l'EIC de présenter les résultats de leurs travaux aux ONG et autres acteurs méditerranéens assistant notamment à la 3ème réunion de COMPSUD (Cercle des Parlementaires Méditerranéens pour le Développement Durable).



DAKAR - SÉNÉGAL - 03 - 06 NOVEMBRE 2004 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU RÉSEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN (RAOB) ET DU RÉSEAU DES COMMISSIONS INTERNATIONALES ET DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS

"L'eau ne connaît pas les frontières"

168 délégués d'administrations gouvernementales, chargés de la gestion des ressources en eau, d'Organismes de Bassin et d'Organisations internationales venus de 34 pays se sont réunis à Dakar (Sénégal), du 2 au 6 Novembre 2004, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), à l'invitation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et avec l'appui de la Coopération française, en présence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB)..

Les travaux ont été honorés de la présence effective de plusieurs ministres chargés de l'hydraulique de la sous région, du Président du Conseil des Ministres de l'OMVS, du Premier Ministre du Sénégal. Son Excellence M. Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, est venu en personne officiellement ouvrir les travaux le 3 Novembre et soutenir les initiatives du Réseau.

PRÉAMBULE

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers.

Il existe en effet dans le monde 263 fleuves ou lacs et plusieurs centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés entre au moins deux pays riverains ou parfois beaucoup plus (18).

L'eau ne connaît pas les frontières, et une gestion intégrée appropriée des ressources des bassins des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend aujourd'hui une importance stratégique.





Pour ces fleuves et aquifères, des accords de coopération doivent donc être initiés ou confortés entre les pays riverains et une telle gestion intégrée nécessite évidemment des méthodes appropriées d'observation, de gestion, de protection et de développement.

Leur situation particulière doit être mieux prise en compte dans les débats et accords multilatéraux sur une nouvelle gouvernance des ressources en eau.

Le RIOB, conjointement avec plusieurs grandes ONG concernées, a appelé sur ces enjeux l'attention des Chefs d'État et de Gouvernement du G8 réunis à Evian en 2003. Ceux-ci ont retenu cette question parmi les priorités de leurs actions à venir dans le domaine de l'eau.

C'est pourquoi, les nombreux participants à la Conférence Internationale qui s'est tenue à Thonon-les-Bains (France), les 25 et 26 novembre 2002, ont décidé de constituer "un Réseau informel des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers" au sein du RIOB sur la base d'une participation volontaire et libre de ses membres et observateurs.



OBJECTIFS DU RÉSEAU : DES PRIORITÉS POUR L'ACTION

Pour aider à la création et au renforcement des Organismes de Bassin dans le monde, outre la présentation des stratégies des Institutions de coopération bi et multilatérales impliquées et l'étude de cas concrets d'organisation à l'échelle de bassins transfrontaliers, les travaux des Assemblées de Dakar ont porté très largement sur des thèmes centraux pour l'application de la GIRE, abordés dans 4 ateliers et 69 communications ont été présentées durant la réunion :

- 1) statuts et compétences des organismes de bassins transfrontaliers,
- 2) élaboration des plans de gestion et des programmes d'actions de bassin,
- 3) financement des organismes de bassin et de leurs

programmes,

4) monitoring et systèmes d'information dans la gestion des bassins transfrontaliers.

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

Les participants ont jugé favorablement les avancées permettant une meilleure gestion des bassins transfrontaliers et les progrès notables déjà réalisés dans la mise en œuvre, à ce niveau, de politiques et d'actions concrètes.

* Les organismes participant à la Conférence de Dakar ont exprimé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences au travers de quatre activités complémentaires :

- Organisation de réunions régulières, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expérience, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain,

- Développement d'un site Internet centré sur les bassins transfrontaliers et en priorité pour l'Afrique,, sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés dans le cadre du projet "AQUADOC-INTER" en Europe Centrale et du "SEMIDE" en région méditerranéenne.

Ce site Internet commun regroupera des études de cas et des documents produits par des organismes de bassin, (résumé en anglais et français, liens avec les sites des organismes de bassin). Ce site comprendra aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau mondial,

- Lancement de programmes de formation pour les responsables et personnels des organismes de bassin transfrontaliers,

- Mise au point d'accord de jumelage entre organismes de différents bassins transfrontaliers confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "TWINBASIN" ou d'accords déjà existants.

* Les organismes représentés à Dakar ont exprimé leur soutien à des expériences dans des bassins pilotes, tels que lancées dans l'Union Européenne pour l'application de la DCE ou de l'Initiative Européenne sur l'eau en Afrique, par exemple, dans le cadre du GEF et dans plusieurs pays de plus en plus nombreux. Ils recommandent de proposer des Bassins pilotes additionnels pour élargir les expérimentations visant à s'adapter au contexte de chaque région du monde.

* Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins pilotes à tous les autres organismes de bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste en effet complexe.



* Pour les Bassins Transfrontaliers, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales ou d'Organismes équivalents et de donner plus de moyens à celles ou ceux qui existent déjà, ainsi que de renforcer la coopération entre les pays voisins de chacun de ces bassins.

Le cas des fleuves des grands pays fédéraux peut par certains aspects se rapprocher de celui des bassins transfrontaliers proprement dits.

* En ce qui concerne les aspects spécifiques de la prévention et de la lutte contre les inondations et les sécheresses, qui affectent fortement beaucoup de pays, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire était nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers.

En particulier, ils recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.

* La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, dans les bassins transfrontaliers.

* Une réflexion commune sur les méthodes et moyens de consultation et de mobilisation des populations est urgente. Leur adhésion est essentielle pour la réussite des projets de la politique de l'eau dans les bassins.

* Les participants appellent aussi l'attention des Autorités compétentes pour qu'elles prennent des mesures adéquates pour prévenir l'introduction et la dissémination d'espèces aquatiques invasives, qui causent des dommages écologiques et économiques considérables et dont on découvre continuellement de nouveaux spécimens.

* Ils ont souhaité une meilleure participation des bassins transfrontaliers soutenus par le GEF dans les activités du Réseau et ils invitent les Organismes Membres du RIOB à s'impliquer activement dans les activités initiées dans la phase opérationnelle du Projet "IW-LEARN" avec le soutien du GEF.

Monsieur OULD MERZOUG, Haut Commissaire de l'OMVS, présidera le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers, jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.

EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIÈREMENT LE CONTINENT AFRICAIN

* Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour développer tous ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion des quelques soixante bassins transfrontaliers de toute l'Afrique.

* le RAOB propose à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son plan d'actions pluriannuel et, en particulier, de constituer et d'animer en son sein un "Comité Technique Permanent" des organismes de bassins africains, notamment les bassins pilotes retenus pour les premières phases de l'Initiative Européenne sur l'eau, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique, à le RAOB propose également d'organiser des stages de formation sur "les six piliers de la GIRE" ouverts aux responsables et techniciens africains concernés,

* le RAOB souhaite qu'un projet de Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau) puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.



Les délégués ont retenu avec gratitude les propositions du Maroc et de l'Autorité du Bassin du Niger d'organiser les prochaines réunions respectivement du Bureau et de l'Assemblée Générale en 2005.



BANQUE MONDIALE MAROC- 8 - 9 DÉCEMBRE – 2004 - RABAT BILAN D'UNE DÉCENNIE DE RÉFORMES

Il va y avoir dix ans que la loi marocaine de 1995, réorganisant le secteur de l'eau, aura été promulguée.

Outre un important travail réglementaire pour élaborer les textes d'application, cette décennie a vu d'importantes réformes se mettre en place progressivement, notamment la création des Agences de Bassin Hydrographiques.

Il est vrai que le Maroc est un pays ayant atteint une exceptionnelle maîtrise de ses riches ressources en eau, depuis plus d'un demi-siècle.

La Banque Mondiale, en liaison avec l'Agence Française de Développement (AFD), a procédé à un bilan de la situation, des réussites et des difficultés qui subsistent, sous la forme d'une analyse sectorielle, dont les conclusions ont été déjà débattues au sein de groupes de travail mobilisant tous les acteurs publics marocains du secteur de l'eau.

Les 8 et 9 décembre derniers, s'est tenu à Rabat, au centre de formation de l'ONEP et à l'initiative conjointe de la Banque Mondiale et de l'AFD, un séminaire de synthèse des réflexions suscitées par cette analyse sectorielle.

Les travaux ont débutés le 8 décembre par deux ateliers mobilisant les représentants de tous les Ministères et Établissements publics concernés, l'un consacré aux services de l'eau potable et de l'assainissement, l'autre à la gestion de la ressource et notamment, à la mise en place des Agences de Bassins Hydrographiques.

Ce dernier atelier a été animé par M. R. BALAFREEJ, Conseiller du Ministre marocain de l'Environnement et introduit par M. J.C. PIRES de l'AFD.

M. A. ZIYAD du MATEE a présenté la situation des Agences de Bassin Hydrographiques marocaines et M. J.F. DONZIER, Secrétaire T.P. du RIOB, a exposé l'organisation et le fonctionnement des Organismes de Bassin au Brésil, en Espagne et au Mexique, ainsi que le processus de démarrage des Agences françaises de l'Eau, de 1964 à 1974, et une typologie des institutions de bassin dans le monde.

Un débat animé et constructif a suivi, faisant intervenir notamment tous les Directeurs des nouvelles Agences de Bassin marocaines.

Le lendemain, une synthèse des travaux en ateliers a été présentée aux Autorités concernées et servira de base à des recommandations utiles pour poursuivre l'important effort de réforme déjà réalisé.





ANNEE 2005

"EURO-RIOB" PARTICIPE AU 6ÈME "BALTIC SEA DAY" 22 - 23 MARS 2005 - ST. PETERSBURG

La Mer Baltique a la réputation d'être la mer la plus polluée de la planète, victime d'une eutrophisation particulièrement marquée, l'écosystème marin est fortement déséquilibré au point que certaines espèces de poissons qui y sont pêchées, comme le hareng ou le saumon, sont interdites d'exportation dans l'Union européenne.

Dès les années 70, les pays riverains de la Mer Baltique (Suède, Danemark, Allemagne, Pologne, Finlande, Russie, Estonie, Lettonie et Lituanie) ont décidé d'agir ensemble pour protéger l'environnement.



Cette mobilisation interrégionale se manifeste notamment à travers "Helcom", la Commission d'Helsinki pour la protection de la Mer Baltique.

Depuis 2000 une Conférence Internationale est organisée chaque année à St. Petersburg pour faire le point sur les progrès accomplis.

La 6ème édition du "Baltic Sea Day" a eu lieu les 22 et 23 mars 2005 à St. Petersburg. Ce forum annuel est devenu aujourd'hui l'un des principaux mécanismes permettant de développer la coopération entre les pays riverains de la Mer Baltique.

Parmi les nombreux sujets inscrits cette année au programme de la Conférence figuraient : la coopération trilatérale pour le golfe de Finlande, la stratégie de collecte des données sur les substances dangereuses en Russie, la Stratégie Maritime Européenne et la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

Ce dernier point est important, du fait des changements politiques résultants de l'élargissement de l'Union Européenne.

L'existence d'une législation environnementale commune, désormais applicable dans tous les Etats riverains de la Mer Baltique, en dehors de la Fédération de Russie, impacte nécessairement les priorités environnementales régionales.

C'est dans ce contexte qu'"HELCOM" a souhaité associer le Réseau International des Organismes de Bassin aux travaux de la 6ème édition de son "Baltic Sea Day".

MM. Mieczyslaw Ostojki, Président du Groupe EURO-RIOB et Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, ainsi que Jean-Claude Vial, de la Direction française de l'Eau, sont venus présenter les activités du Réseau et particulièrement les travaux menés pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau.

Ce fût également l'occasion de montrer comment le RIOB s'est impliqué dans la préparation du prochain Forum Mondial sur l'Eau de Mexico.



« REMOB »
RÉSEAU MÉDITERRANÉEN DES ORGANISMES DE BASSINS
3ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MARRAKECH - MAROC - 23-25 MAI 2005

La 3ème Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) s'est tenue à Marrakech (Maroc), du 23 au 25 Mai 2005, à l'invitation des Autorités et des Agences de Bassin Hydrographique marocaines et sous la présidence de M. Juan Jose Moragues, en présence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB).

Un séminaire international sur la GIRE dans les régions méditerranéennes et en Afrique a été organisé à cette même occasion.

Son Excellence M. Mohamed ELYAZGHI, Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement a officiellement ouvert les travaux.

158 Hauts - Responsables venant de 31 pays (Afrique du sud, Albanie, Algérie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina-Faso, Cameroun, Canada, Congo, Egypte, Espagne, France, Grèce, Guinée, Italie, Mali, Maroc, Mexique, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Swaziland, Tchad, Territoires Palestiniens, Tunisie, Turquie), ainsi que des Représentants de l'ABN, de la CI de l'Escaut, du CME, de l'IME, de la Commission Européenne, de la FAO, du JRC, de l'OMVS, du Secrétariat du 4ème WWF de Mexico et du WSSCC ont participé aux travaux.

Préambule

Depuis ces dix dernières années, la mise en application des principes de gestion intégrée des ressources en eau par bassins, qui fondent l'action du RIOB, a très largement progressé, notamment avec la Directive-Cadre Européenne, et il est donc très important de diffuser nos résultats pour en faire connaître tous les avantages et proposer de nouvelles bases de coopération.

C'est pourquoi les membres du RIOB ont marqué leur déception de n'avoir pas vu ces principes repris dans les conclusions de la 13ème CDD des Nations Unies, qui s'est tenue en avril dernier à New York, malgré les propositions dans ce sens des Pays et de la Commission de l'Union Européenne, notamment, et ils considèrent qu'il s'agit d'une régression par rapport aux avancées antérieures.

Ils espèrent que le prochain Forum Mondial de l'Eau de Mexico sera l'occasion de réaffirmer l'intérêt évident de la gestion intégrée par bassin.

Les deux journées de séminaire technique ont permis d'échanger sur les questions relatives aux inondations et aux sécheresses et sur la gestion des eaux souterraines dans le bassin méditerranéen :



En ce qui concerne la prévention et de la lutte contre les inondations, qui affectent fortement beaucoup de pays en région méditerranéenne, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire est nécessaire.

Ils ont noté avec intérêt la présentation de l'initiative des Directeurs de l'Eau européens pour la création du Cercle Européen d'Echange sur la Prévision des Inondations, EXCIFF, et ses projets d'activités futures.

Ils appuient la proposition d'initier d'autres cercles d'échanges sur d'autres composantes de la lutte contre les inondations :

En particulier la cartographie du risque d'inondation est un thème d'actualité qui devrait

être pris en considération.

D'autre part, l'intérêt de créer un Cercle spécifique d'Echange consacré à la lutte contre les inondations dans les pays méditerranéens devrait être envisagé.



La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions.



En particulier, les participants recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.

Il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte contre les crues entre les pays des bassins transfrontaliers.

En ce qui concerne la gestion des aquifères, les délégués ont insisté sur l'importance de la connaissance des nappes: capacité, usages, renouvellement, fragilité, réseaux de mesures, modèles, études, etc.

peuvent affecter les nappes (telles que les pollutions, les intrusions salines ou la surexploitation), et donc la nécessité d'une gestion à long terme, concertée et globale, associant tous les acteurs.

Il est essentiel d'informer les partenaires et de procéder à des consultations approfondies, de manière que chacun connaisse ses responsabilités, aussi bien en ce qui concerne les actions à mener que leurs modalités de financement.

Parmi les autres thèmes prioritaires, on devrait inclure l'implantation de réseaux de monitoring des aquifères pour établir leur usage durable, spécialement en région méditerranéenne, sachant que les régimes hydriques naturels de recharge sont insuffisants. Cela permettrait de prendre des mesures pour éviter les surexploitations.

De même, pour les régions côtières, qui connaissent une forte concentration des populations et des activités, ces réseaux serviraient pour connaître et contrôler l'état des intrusions marines dans les aquifères, en permettant d'établir des critères de diversification pour l'exploitation des ressources souterraines de ces régions, avec des garanties de continuité et de qualité de l'approvisionnement.

En ce qui concerne le processus conjoint entre l'Initiative Européenne pour l'Eau (IEE) et la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) : Un temps a été consacré à la présentation générale de L'IEE et de ses composantes régionales, notamment en Méditerranée.

Les rappels des principes généraux de la DCE et de son calendrier d'application, ainsi que les programmes de recherche consacrés à l'eau, ont également contribué à une information générale des participants.

L'essentiel de la session a été centré sur le groupe de travail méditerranéen sur les eaux souterraines, établi dans le cadre du processus conjoint IEE/DCE.

Ce processus conjoint, qui se focalise en 2005/2006, pour sa partie technique, sur 3 thèmes - rareté de l'eau, gestion des eaux souterraines et liens entre développement rural et gestion de l'eau - a pour objectif, à travers des échanges d'expériences et de savoir-faire, de faciliter la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources en eau, adaptées au contexte méditerranéen et notamment de la DCE pour les Etats-Membres de l'UE.

Concernant spécifiquement les travaux du Groupe dédié à la gestion des Eaux souterraines, le mandat du groupe a été présenté et distribué afin de recueillir les contributions des participants.

Des exemples d'application de la DCE pour la gestion des eaux souterraines ont été présentés ainsi que l'exemple d'un aquifère partagé en Afrique du Nord.

Le principal objectif de ce groupe de travail est de préparer un document établissant des recommandations pour l'application de la DCE en matière de gestion des eaux souterraines dans le contexte méditerranéen. En effet, de nombreuses spécificités régionales nécessiteront la mise en œuvre de mesures adaptées.

L'illustration par des exemples de gestion des eaux souterraines dans des pays non européens contribuera à enrichir ce document.



Une première version du chapitre sur le monitoring et la gestion des données des eaux souterraines est d'ores et déjà disponible. Il s'agit de poursuivre la rédaction sur les thèmes comme la surexploitation et la qualité des eaux souterraines ou encore les aspects transfrontaliers. La version finale du rapport est prévue pour Juin 2006 et devrait servir de base de discussion pour évoquer la question de la convergence des législations qui doit se mettre en œuvre dans les pays voisins de l'Union européenne. Un rapport européen intégrant les recommandations méditerranéennes sera présenté aux Directeurs de l'Eau européens en Juin 2006.

La session s'est terminée sur la présentation de jumelages entre bassins du pourtour de la Méditerranée, notamment le récent accord signé entre l'Agence française de l'Eau Seine Normandie et l'Agence de Bassin Hydrographique marocaine du Sebou.



EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIÈREMENT LE BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE :

Les activités du REMOB depuis octobre 2004 jusqu'à ce jour ont été rappelées.

L'Assemblée a souhaité en particulier une forte implication du Réseau dans des projets qui peuvent apporter des ressources financières additionnelles pour son fonctionnement (TWINBASIN, MELIA, l'Initiative Med EUWI, JP - DCE/EUWI, ...).

Les comptes annuels officiels du Réseau de l'année 2004 ont été approuvés.

Dans le cadre de sa coopération sur le Processus Conjoint européen, le REMOB espère recevoir un soutien de la part de la Commission Européenne afin de promouvoir au niveau méditerranéen, les travaux sur la GIRE.

L'Assemblée a approuvé les candidatures de nouveaux membres (Espagne, Grèce, Maroc, Macédoine).

Le REMOB compte déjà 24 Membres venant de 10 pays.

Elle a rappelé à tous les membres, comme à ceux que nous invitons à nous rejoindre, que l'inscription au REMOB est gratuite, conformément au nouveau règlement intérieur qui a été approuvé à Istanbul lors de la réunion du Bureau de Liaison en Novembre 2004.

Les contributions restent donc bénévoles et nous encourageons chaque membre à contribuer aux activités du REMOB en facilitant l'organisation des rencontres du Réseau, puisque l'objectif principal est d'atteindre une participation active de tous les Organismes de Bassin du Méditerranéen.

Conformément aux statuts, M. ELYAZGHI, Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement assurera la Présidence du Réseau Régional jusqu'à sa prochaine Assemblée Générale.

C'est donc le Maroc qui sera à la tête du REMOB en relais à l'Espagne qui a permis avec succès le lancement initial du Réseau.



Le Ministre a fait part de sa volonté de développer les actions de collaboration et de coopération entre les pays Méditerranéens dans la continuité de la Présidence espagnole.

L'Assemblée a particulièrement remercié le Président précédent, M. Juan José Moragues Terrades, Président de la Confédération Hydrographique du Júcar, Espagne, pour l'action très positive qu'il a accomplie depuis la création du Réseau Régional. M. Moragues a été élu Vice-président du REMOB pour la nouvelle période.

Le Secrétariat technique Permanent du REMOB reste confié à la Confédération Hydrographique du Jucar à Valence en Espagne qui a été remercié pour l'efficacité du travail déjà accompli.

Deux accords de jumelage entre l'Agence française de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et les deux Agences de Bassins Hydrographiques marocaines du Tensift et du Sous Massa ont été signés durant la conférence le 23 Mai 2005 à Marrakech, en présence du Ministre.

Une convention de coopération entre le SEMIDE, le RIOB et le REMOB a été signée par leurs présidents respectifs à cette occasion.



MARRAKECH - MAROC - 25 MAI 2005 BUREAU MONDIAL DE LIAISON DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

RÉSOLUTIONS FINALES

La dernière réunion du Bureau Mondial de Liaison du RIOB s'est tenue à Marrakech (Maroc), le mercredi 25 Mai 2005, à l'invitation des Autorités et des Agences de Bassin Hydrographique marocaines et sous la présidence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB).

Le Bureau de Liaison Mondial du RIOB a étudié les points stratégiques à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

1) Le RIOB contribuera activement au IVème Forum Mondial de l'Eau de Mexico, du 16 au 22 mars 2006.

Il souhaite s'investir dans l'organisation d'un partenariat et dans le processus de préparation en ce qui concerne le thème de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin.

Le RIOB propose aux Autorités mexicaines et au Conseil Mondial de l'Eau d'organiser trois sessions sur la participation du public, sur la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau et sur les bassins transfrontaliers, en partenariat avec l'UNESCO, le JWF, Green Cross International, le Secrétariat International de l'Eau et d'autres organisations qui pourraient être intéressées.

Afin de préparer ces sessions et de mobiliser ses membres, le RIOB a prévu en 2005, outre cette conférence de Marrakech (Maroc) pour le bassin de la Méditerranée, deux autres grandes réunions préparatoires régionales :

* du 29 septembre au 1er octobre à Namur (Wallonie - Belgique), avec la 3ème Assemblée du "Groupe des organismes de bassins européens pour l'application de la Directive Cadre",

* en décembre à Windhoek (Namibie) pour un atelier extraordinaire du Réseau Africain des Organismes de Bassin.

Le RIOB participe, en outre, à la Conférence Internationale sur l'Eau en Asie Centrale, les 30 et 31 mai 2005 à Dushanbe (Tadjikistan).

Des contacts sont en cours avec nos collègues japonais pour la consolidation du Réseau asiatique des Organismes de Bassin (NARBO).

En liaison avec le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité Eau Europe, le RIOB est également partenaire de la semaine consacrée à l'approche citoyenne de la gestion de l'eau, à Strasbourg (France), du 17 au 21 Octobre 2005.



2) L'Assemblée Générale du groupe "EURO-RIOB" pour l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau, à Namur (Wallonie) du 29 septembre au 1er octobre 2005.

Les thèmes principaux retenus pour les échanges ont été :

- * la participation des populations à la définition de la politique de l'eau, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, "les comités de bassin", la consultation du "grand public" pour l'application de la Directive-Cadre. Ce thème permet d'ouvrir largement les travaux de notre assemblée à vos partenaires travaillant sur le terrain,
- * les fleuves transfrontaliers et les Districts Internationaux, avec une invitation pressante aux commissions internationales européennes, au premier rang desquelles celles concernant la Wallonie.

Le RIOB s'impliquera dans la diffusion des principes de la DCE dans les pays tiers intéressés.

L'adhésion d'"EURO-RIOB" au "Strategic Coordination Group" de la "Common Implementation Strategy" (CIS) de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau est très importante.

Le projet de développement du site Internet d'information sur l'application de la DCE dans les bassins/districts, (europe-wfd.inbo-news.org) a été adopté et le STP recherchera les financements nécessaires, notamment auprès de la Commission européenne.

3) La stratégie de Communication du Réseau a été confirmée pour 2005 et 2006 : site Internet, lettre électronique E-RioB, la Lettre du Réseau N°14, manifestations, stands, ...

4) Le RIOB soutient l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI/IEE), qui est la contribution importante de l'UE à la réalisation des objectifs du Sommet Mondial de Johannesburg dans le secteur de l'eau. Il recommande l'accélération de la mise en œuvre concrète qui devient souhaitable pour maintenir la mobilisation des partenaires et notamment des organismes de bassin sur le terrain, en Afrique, en Amérique Latine, Europe Orientale, Caucase, Asie centrale et Méditerranéenne.

Les membres du RIOB souhaitent y être mieux associés, ainsi qu'à l'Initiative Canadienne, à l'Initiative de la Banque Africaine de Développement, et aux projets concernant la GIRE dans les bassins transfrontaliers, (GEF, FFEM, ...), ou leur expertise de l'intervention concrète sur le terrain peut être utile.

Le Bureau a rappelé l'importance des projets présentés à un financement de la Facilité Européenne sur l'Eau, dont le caractère stratégique pour l'application de l'Initiative Européenne sur les bassins transfrontaliers africains a été souligné, ainsi que le souhait de les voir retenus par la Commission européenne.

Les participants remercient les représentants de la Commission Européenne d'avoir invité le RIOB, comme partenaire des groupes de travail de l'Initiative Européenne sur l'eau, et souhaitent que le Réseau International et ses Réseaux Régionaux puissent encore plus être impliqués dans le suivi, l'animation et la mise en œuvre des volets sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et les Bassins Transfrontaliers des composantes pour l'Afrique, l'Europe de l'Est, le Caucase et l'Asie centrale, l'Amérique Latine et la Méditerranée, notamment pour la facilitation de la mise en œuvre de processus conjoints entre l'IEE et la DCE.

Les Organismes représentés ont exprimé leur soutien aux expériences de bassins pilotes, développées, d'une part, dans le cadre de la CIS pendant la première phase de lancement de la DCE, et d'autre part, dans celui de l'Initiative Européenne pour l'Eau en Afrique.

Ils recommandent de proposer des bassins pilotes additionnels dans ces cadres, ainsi que dans les autres composantes régionales de l'IEE. Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins Pilotes (PRB) à tous les autres organismes de bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste complexe.

5) Un bilan très positif a été dressé du programme Associé RIOB/GWP, notamment des avancées du projet "TWINBASIN", et des projets en cours : "IWRM-NET", "WFD-LEARN", "SADIEau-AWIS", "Europe INBO-WFD".

Le bilan d'activité et les comptes du RIOB pour l'année 2004 ont été approuvés, sur le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que le budget prévisionnel du Secrétariat Technique Permanent pour 2005.

Le Bureau s'est félicité des bilans d'activités des Réseaux Régionaux Afrique, Amérique Latine, Europe, Méditerranée, et des relations naissantes avec le NARBO en Asie.

Le Bureau demande à tous les membres et observateurs permanents du Réseau de se mobiliser pour le IVème Forum mondial de l'Eau de Mexico.



Les délégués ont chaleureusement remercié le Ministère de l'Aménagement du Territoire, l'Environnement et de l'Eau, ainsi que les Agences de Bassin Hydrographiques marocaines, notamment l'ABH du Tensift, pour avoir initié cette réunion, pour la parfaite organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Marrakech.

L'ensemble des documents de travail de cette réunion, ainsi que les présentations sont sur le site Internet : <http://www.riob.org>



**« RAOB »
BUREAU DE COORDINATION
DU RÉSEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN
MARRAKECH - MAROC - 25 MAI 2005**



La dernière réunion du Bureau de Coordination du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), s'est tenue à Marrakech (Maroc), le mercredi 25 Mai 2005, à l'invitation des Autorités et des Agences de Bassin Hydrographique marocaines et sous la présidence de M. Ould Aly et en présence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB).

Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour développer tous ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion des quelques soixante bassins transfrontaliers de toute l'Afrique. Pour cela ses statuts pourront être

adaptés en fonction des besoins, notamment pour renforcer ses liens avec le "NEPAD", l'"AMCOW" et les institutions de coopération économiques régionales.

Le RAOB a proposé à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales et multilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son plan d'actions pluriannuel.

En particulier, il propose de constituer et d'animer en son sein "un Comité Technique Permanent des Organismes de bassins africains", notamment les bassins pilotes retenus pour les premières phases de l'Initiative Européenne sur l'eau et de ceux retenus par le GEF, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique.

Le RAOB propose également d'organiser des stages de formation sur "les six piliers de la GIRE" ouverts aux responsables et techniciens africains concernés, Le RAOB souhaite que le projet de Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau) puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.

Les méthodes testées avec succès dans le cadre du Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE), s'appuyant sur une unité technique internationale et des Points Focaux Nationaux dans les 27 pays concernés, dont déjà tous les pays d'Afrique du Nord, pourraient être utilement adaptées en Afrique, notamment les interfaces linguistiques en anglais, arabe, français et portugais, dans le cadre de la coopération permanente entre le SEMIDE et le RIOB.

Le Bureau du RAOB a rappelé l'importance des projets présentés à un financement de la Facilité Européenne sur l'Eau pour l'Afrique, dont le caractère stratégique pour l'application de l'Initiative Européenne sur les bassins transfrontaliers africains a été souligné, ainsi que le souhait de les voir retenus par la Commission européenne.



Enfin, le RAOB s'implique dans le processus régional africain de préparation du Forum de Mexico : une réunion extraordinaire du RAOB en Décembre 2005 à Windhoek (Namibie) a été consacrée à cet objectif avec le soutien de la coopération française.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET LA GESTION DES BASSINS VERSANTS TRANSFRONTALIERS D'ASIE CENTRALE DUSHANBE - 30 MAI - 1ER JUIN 2005

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan a organisé, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une conférence internationale sur la coopération régionale et la gestion des bassins versants transfrontaliers, qui a eu lieu du 30 mai au 1er juin 2005, à Dushanbe.

Les principaux objectifs de la Conférence étaient :

- * l'établissement d'un dialogue entre les Etats d'Asie centrale et le renforcement de la coopération régionale en matière de gestion des bassins versants transfrontaliers ;
- * l'organisation d'une discussion avec les participants à la conférence originaires d'autres régions où existent des bassins versants transfrontaliers ;
- * la définition des principaux événements qui se dérouleront dans le cadre de la Décennie Internationale d'Action, "L'eau, source de vie", et qui seront plus particulièrement liés à la sécurité et à l'utilisation rationnelle des cours d'eau transfrontaliers et au développement durable ;
- * l'élaboration de recommandations susceptibles de résoudre les problèmes actuels.



Notre Présidente, Mme Madeleine Jouye de Grandmaison, a présenté un exposé introductif sur le RIOB lors de la cérémonie d'ouverture, en présence du Président de la République Tadjique.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Permanent du RIOB, a présidé la première session thématique relative à la "gestion durable des eaux transfrontalières" et Mme Jouye de Grandmaison la 3ème session sur "la gestion intégrée par Bassin Versant".

NAMUR - BELGIQUE - 29 SEPTEMBRE - 01 OCTOBRE 2005 "EURO-RIOB 2005" : 2ÈME RÉUNION INTERNATIONALE POUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU

Plus de 175 représentants des Administrations Gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de Districts venant de 36 Pays, se sont réunis à Namur-Wallonie en Belgique, du 29 septembre au 1er octobre 2005, à l'invitation de Monsieur Benoît Lutgen, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité et de l'Environnement, et sous les auspices du Groupe des Organismes de Bassin Européens pour la mise en application de la DCE (EURO-RIOB) et du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), et en présence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB)..



Cette importante réunion s'est inscrite dans le cycle européen de la préparation du 4ème Forum Mondial de l'Eau de mars 2006 à Mexico.

Le Groupe des Organismes de Bassin européens "EURO-RIOB" est membre du Groupe de Coordination de la Stratégie Commune (CIS) du processus de mise en œuvre de la DCE.

Les travaux du groupe "EURO-RIOB" visent à enrichir la Stratégie Commune (CIS), en présentant les différentes approches, les résultats ou expériences opérationnelles sur le terrain.



La mise en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) dans les 25 pays de l'Union Européenne élargie, ainsi que dans les Pays candidats à l'adhésion, apparaît comme un fait majeur pour la diffusion des principes de bonne gouvernance préconisés par le RIOB, qui en fait un thème prioritaire pour la mobilisation de ses membres.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Deux thèmes principaux ont été abordés lors de l'assemblée plénière :

- * La mise en œuvre de la Directive-Cadre dans les bassins des fleuves transfrontaliers et les Districts Hydrographiques Internationaux (DHI), avec la participation importante des commissions internationales européennes, au premier rang desquelles celles concernant la Wallonie,
- * La participation des populations à la définition de la politique de l'eau, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, "les Comités de Bassin", la consultation du " grand public " pour l'application de la Directive-Cadre. Ce thème a permis d'ouvrir largement les travaux de l'assemblée à nos partenaires travaillant sur le terrain.

51 communications ont été présentées durant la réunion de Namur.

RÉSOLUTIONS FINALES

EN CE QUI CONCERNE LES BASSINS TRANSFRONTALIERS ET LES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES INTERNATIONAUX :

* Au vu des résultats des caractérisations élaborées par chaque pays en 2004 et de la mise en commun aboutissant au rapport faitier, il apparaît qu'une homogénéisation des méthodes n'est pas obligatoire, mais que la transparence est indispensable pour une bonne compréhension commune des méthodes utilisées et une comparabilité des résultats obtenus.



* Il est indispensable de clarifier au niveau européen les objectifs environnementaux et la définition du bon état.

Il est recommandé :

- * de privilégier une démarche ascendante à partir des travaux des différents pays pour élaborer le programme de mesures et réaliser le plan de gestion d'un District International,
- * de développer les échanges sur les méthodes utilisées et les outils,
- * de concevoir une démarche itérative et dynamique pour l'édification du programme de mesures, tenant compte des données existantes et à venir sans retarder les actions à conduire à court terme.

Mais aussi :

- * de mettre en cohérence les systèmes de suivi et d'évaluation, d'harmonisation des données et des Systèmes d'Information Géographique, en priorité dans les Bassins Transfrontaliers,
- * d'analyser la compatibilité des outils SIG développés avec le système de rapportage européen WISE,
- * d'assurer la comparabilité des résultats des programmes nationaux de monitoring prévus pour 2007.

Les délégués ont encore proposé :

- * de renforcer l'action des structures internationales existantes (commissions internationales, coopération bilatérale, ...),
- * de soutenir la création de nouvelles Commissions Internationales et de renforcer la coopération pour les bassins partagés avec les pays voisins de l'UE.

D'une façon générale, l'importance et le dynamisme des coopérations très pratiques qui existent déjà depuis longtemps et qui se développent dans les Bassins Transfrontaliers restent encore trop peu connus et doivent être mieux mis en valeur et diffusés.

La Directive-Cadre est une chance pour renforcer ces coopérations.

EN CE QUI CONCERNE LA CONSULTATION DU PUBLIC POUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE :

Pour favoriser la consultation, il faut :

- * sensibiliser et informer le grand public, expliquer les enjeux, afin qu'il soit en mesure de donner un avis,
- * identifier précisément les sujets d'intérêt principal du grand public dans chaque contexte local,
- * préparer des arguments forts de sensibilisation et de motivation du public, avec un vocabulaire simple et adapté, mettant en évidence les retombées positives de l'atteinte du bon état écologique,



- * donner plus de place aux références et pratiques culturelles,
- * développer une véritable gestion citoyenne de l'eau.

Il semble que des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locales ou l'utilisation de supports locaux de communication soient parfois plus efficaces pour mobiliser les citoyens que le recours aux grands média de diffusion dont le coût est élevé pour un retour parfois décevant. Le passage par le relais des collectivités, pouvoirs locaux et les ONG peut s'avérer très utile.

* Il est ainsi recommandé de s'appuyer au maximum sur les structures participatives déjà existantes dans les divers Etats-Membres (comité de rivière, commission locale de l'eau, contrats de rivière, ...) qui sont le support idéal pour développer la participation du public sur leur territoire.

D'une façon générale, il apparaît que la consultation va nécessiter le recours à des spécialistes de la communication et des enquêtes d'opinion, pour définir les méthodes les plus appropriées, dont beaucoup sont encore à expérimenter, afin de tendre à une efficacité maximale et une meilleure interactivité participative.

Il est nécessaire d'adopter un langage adapté aux publics cibles en évitant une expression trop technique ou bureaucratique inaccessible au plus grand nombre de citoyens. Le langage doit être clair, simple, compréhensible par tous avec des visuels forts et reconnaissables.

L'attention a été également appelée sur le coût de ces consultations et la nécessité de prévoir des budgets importants pour se conformer aux nouvelles obligations dans ce domaine.



IL NE FAUT PAS RATER LE PRINCIPAL RENDEZ-VOUS DE 2007 !

AUTRES RECOMMANDATIONS :

En ce qui concerne la DCE et l'agriculture :

- * envisager des compensations financières pour les agriculteurs modifiant leur comportement,
- * assurer une meilleure compatibilité entre la PAC et les directives environnementales.

Et encore :

- * faire de la solidarité "amont - aval" le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants,
- * prendre en compte tous les aspects de la gestion de l'eau et leurs impacts, et pas seulement les problèmes de qualité de l'eau et des milieux, car tout est lié dans chaque masse d'eau,
- * souligner l'importance des questions d'interface entre la Directive-Cadre et la navigation, la production énergétique, la prévention et la protection contre les inondations et les sécheresses,
- * prendre en compte les problèmes quantitatifs, et évidemment les questions liées aux épisodes de sécheresse et de crue,
- * assurer la continuité des cours d'eau, pour restaurer ou garantir la remontée et la circulation des espèces piscicoles,
- * introduire les réflexions et la prospective sur le changement climatique,
- * développer des méthodes internationales normalisées pour le dépistage précoce des espèces aquatiques envahissantes et des procédures normalisées d'intervention contre ces espèces,
- * envisager des plans de sous-bassins et des programmes de mesures à mettre en œuvre au niveau local en mobilisant des structures participatives déjà existantes ou à créer,
- * renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne, en Europe Orientale et dans les Balkans, ainsi que dans le cadre de la politique de voisinage en Méditerranée et dans le Caucase.

L'assemblée de Namur a été sensibilisée sur les spécificités des espaces insulaires quant à la mise en œuvre de la Directive-Cadre.

M. Jean-Marie WAUTHIER, Directeur au Ministère de la Région Wallonne, présidera le groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine assemblée plénière en 2006.

Les délégués ont félicité M. Mieczyslaw OSTOJSKI, Directeur de l'Eau de Pologne, pour l'efficacité avec laquelle il a exercé la Présidence du Groupe "EURO-RIOB" en 2004 et 2005.



Les délégués ont retenu la proposition française d'organiser la prochaine réunion d'"EURO-RIOB" à Megève en Haute-Savoie du 20 au 22 septembre 2006.

LA SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE POUR L'EAU STRASBOURG - FRANCE 15 - 21 OCTOBRE 2005

S'il y a un secteur qui transcende la notion d'Etats et de frontières, c'est bien la gestion de l'eau. Tous les habitants de la grande Europe se partagent depuis des millénaires cette ressource. L'interdépendance constitue une réalité. La gestion transfrontalière devient la seule voie de l'avenir, sur la base des bassins hydrographiques.

Dans certaines régions de l'Europe les défis liés à la gestion de l'eau restent entiers, qu'il s'agisse de l'eau des rivières ou des fleuves, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de l'eau souterraine, des zones humides, de la gestion des risques, de l'eau qu'il faut économiser et partager, de l'eau comme facteur de développement économique et social (la navigation, l'industrie, l'agriculture, les barrages, ...).

Des solutions existent, des savoirs ont été développés et des pratiques ont fait leurs preuves. Encore faut-il les connaître, les partager, les adapter aux différents contextes et organiser des solidarités dans une perspective d'un développement local, durable et équitable.

C'est dans ce but qu'a été organisée la Semaine de la Solidarité Européenne pour l'Eau qui s'est tenue à Strasbourg entre le 15 et le 21 octobre derniers. Cette manifestation était pilotée par le programme Solidarité Eau Europe et le Secrétariat International de l'Eau avec l'appui du Conseil de l'Europe, des Autorités locales strasbourgeoises et du Conseil Mondial de l'Eau.



De leur côté, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et l'Office International de l'Eau se sont particulièrement mobilisés pour soutenir et promouvoir cet événement dont ils sont partenaires.

L'objectif général de la Semaine de la Solidarité Européenne pour l'Eau consistait à mobiliser les citoyens européens avant la tenue du 4ème Forum Mondial de l'Eau à Mexico.

De façon plus précise, il s'agissait d'offrir un lieu d'échange et de dialogue aux acteurs de la gestion locale de l'eau en Europe et leur permettre de :

- * formuler des recommandations européennes qui seront déposées au 4ème Forum Mondial de l'Eau de Mexico sur le thème "L'action locale pour des défis globaux" ;
- * intensifier en Europe des échanges et des solidarités entre les différents partenaires de la gestion de l'eau ;
- * accentuer et développer en Europe des projets de terrain visant particulièrement les populations les plus démunies ;
- * sensibiliser le grand public et les élus aux "réalités eau" en Europe et aux investissements (humains et financiers) requis pour sa gestion.

Pour répondre à ces objectifs ambitieux, la Semaine de la Solidarité Européenne pour l'Eau était structurée autour de quatre temps forts :

- * un forum sur le thème du droit à l'eau en Europe,
- * des visites de terrain,
- * des ateliers de travail et d'échanges sur le thème de l'eau et la Société Civile,
- * des conférences au Conseil de l'Europe.

Le Forum sur le droit à l'eau en Europe

Ce forum a permis :

- * de présenter un nombre restreint d'études de cas sur la mise en œuvre du droit à l'eau dans certains pays européens (Bulgarie, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie et Ukraine) ;
- * de réfléchir sur l'approche du droit à l'eau comme instrument pour augmenter la disponibilité, la qualité, et l'accessibilité physique et économique aux services d'eau et d'assainissement.



Les ateliers de travail et d'échanges sur l'eau et la Société Civile

Quatre ateliers de travail ont été organisés pendant deux jours, ils portaient sur les thèmes suivants :

- * la gestion des risques liés à l'eau ;
- * l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale ;
- * l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous ;
- * les financements décentralisés de la gestion de l'eau dans les villes secondaires et les zones rurales d'Europe Centrale et Orientale.

La Présidente du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), Madame Madeleine Jouye de Grandmaison, a présidé l'atelier ayant pour thème : "l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale : à quel rythme ? A quelles conditions sociales, culturelles, structurelles ? Avec quels outils pour l'aide à la décision ?".

Pour leur part, Monsieur Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire Permanent du RIOB et Madame Anne-Marie Ciurea, du Ministère de l'Environnement Roumain, ont présenté conjointement une analyse des "leçons tirées de 10 années de mise en œuvre de gestion par bassin en Europe de l'Est".

La conférence au Conseil de l'Europe : "la gestion de l'eau : une responsabilité partagée"

Les 20 et 21 octobre, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe ont organisé conjointement une conférence sur le thème : "La gestion de l'eau, une responsabilité partagée".

De récents désastres naturels tels que les inondations, les feux de forêt, les sécheresses, soulignent l'extrême importance d'un bon plan de gestion des eaux, et la nécessité de coordonner les politiques de l'eau en Europe. La gestion intégrée de l'eau est un pré-requis fondamental pour le développement durable et pour le futur de l'Europe.

ATELIER "EURO-RIOB" : PRÉVENTION DES INONDATIONS EN EUROPE WROCLAW - POLOGNE - 19 - 21 OCTOBRE 2005

Les membres de l'Euro-RIOB (Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau) se sont retrouvés du 19 au 21 octobre 2005 à Wroclaw en Pologne pour participer à un atelier sur la prévention des inondations.

Organisée avec le soutien du Ministère de l'Environnement polonais, cette manifestation a permis aux participants de dresser un bilan des connaissances dont ils disposent en matière prévention des inondations.

Plusieurs sujets étaient inscrits au programme :

- * Le cadre juridique relatif à la protection contre les inondations et son articulation avec la Directive-Cadre sur l'Eau et Natura 2000 ;
- * Les systèmes de prévisions des inondations, la gestion des zones inondables, l'aménagement du territoire, la conscience collective des risques et des mesures de prévention des dommages ;
- * Les actions techniques, notamment les zones d'expansion des crues qui peuvent être mises en œuvre dans les bassins versants pour réduire l'ampleur des inondations.

Les travaux ont été ouverts par le Ministre polonais de l'Environnement.

MM. Jean-Marie Wauthier et Mieczyslaw Ostojki, Présidents de l'EURO-RIOB, et Jean-François Donzier, Secrétaire Technique du Réseau ont présenté les exposés introductifs de cet atelier.





GESTION PARTICIPATIVE DES FLEUVES D'ASIE CENTRALE OUBÉKISTAN - 23 AU 30 OCTOBRE 2005

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, s'est rendu en Ouzbékistan du 23 au 30 octobre 2005, à l'invitation du Centre d'Information Scientifique de la "ICWC", afin, notamment, de lancer avec M. Viktor Dukhovny la création du Réseau Régional Russophone du RIOB et de faire le point sur les acquis du Centre d'Information à Tachkent et ses derniers travaux de modélisation réalisés sur cette région d'Asie Centrale, qui œuvre notamment pour la Protection de la Mer d'Aral par une meilleure gestion du Sir Darya et de l'Amou Darya.

Il a pu visiter, accompagné de M. Umarov, la vallée de la Fergana où se déroule une très intéressante réforme pour une gestion participative décentralisée et intégrée des canaux et périmètres d'irrigation par le groupement d'agriculteurs concernés.

PREMIER SOMMET BINATIONAL DU RIO GRANDE / RIO BRAVO MCALLEN (TEXAS) - REYNOSA (MEXIQUE) – 17 – 18 NOVEMBRE 2005

Les 17 et 18 novembre 2005 s'est tenu à Reynosa et McAllen, le Premier Sommet Binational du Rio Grande / Rio Bravo, dans le cadre de la Commission Internationale Mexique / USA des Limites et des Eaux.

Cette réunion, placée sous la coprésidence des deux Commissaires MM. Arturo Herrera Solís (Mexique) et Carlos Marin (USA) a été suivie par près de 300 participants, représentants les diverses Organisations intervenant dans le secteur de l'eau de part et d'autre de la frontière et visait à enrichir les travaux de la Commission Internationale en mettant en évidence les questions concrètes qui se posent sur le terrain.

Le Sommet s'est organisé autour de 4 thèmes aussi variés que :

- * le cadre juridique et institutionnel,
- * la gestion binationale du Bassin,
- * l'environnement et la qualité de l'eau,
- * le financement.

M. Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), a été invité à présenter la conférence magistrale de la session inaugurale plénière sur le thème de l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.



« SEMIDE » CONFÉRENCE DES 35 DIRECTEURS DE L'EAU DU PARTENARIAT EURO - MÉDITERRANÉEN ROME - ITALIE - 24 - 25 NOVEMBRE 2005.

La Conférence des 35 Directeurs de l'Eau du Partenariat Euro – Méditerranéen s'est tenue à Rome en Italie les 24 et 25 novembre 2005.

Elle a notamment :

- * Réaffirmé la validité du SEMIDE, l'engagement des pays à le mettre en oeuvre, à l'adapter et à se l'approprier en conformité avec les décisions arrêtées lors des conférences ministérielles de Marseille en 1996 et Turin en 1999.
- * Défini la stratégie pour les 10 prochaines années, en particulier le lancement des études de faisabilité d'un mécanisme d'observation régional sur l'eau intégrant au sein du SEMIDE le suivi des évolutions vers les Objectifs du Millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée, ainsi que la mise en oeuvre du volet "Eau" de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable.
- * Arrêté un nouveau programme quadriennal 2007-2010 du SEMIDE prenant sans discontinuité la suite de la phase en cours, associé à un financement, actuellement estimé à environ 3,400 M d'Euros.
- * Décidé de renforcer le soutien aux Points Focaux Nationaux du SEMIDE et à la mise en place ou au renforcement de leurs Systèmes d'Information Nationaux sur l'Eau, avec l'appui de l'Union Européenne.
- * Ouvert le SEMIDE aux pays Méditerranéens non signataires de la déclaration de Barcelone : la Libye et les pays des Balkans.



* Proposé que le SEMIDE constitue l'outil de cohérence des politiques du Partenariat Euro-Méditerranéen et du Plan d'Action pour la Méditerranée, et que leur Conférence serve de support institutionnel pour la mise en oeuvre de l'Initiative Européenne sur l'Eau dans la région.



* Renouvelé la composition du Comité Directeur du SEMIDE avec les pays suivants : Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Turquie et Autorité Palestinienne.

M. Pascal Berteaud, Directeur de l'Eau français a été élu Président du SEMIDE et M. Walter Mazzitti (Italie) Secrétaire Général, chargé des relations avec la Commission Européenne et les Pays du Partenariat.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), a été invité à participer à cette conférence, dans le cadre de l'accord de coopération signé à Marrakech en 2005.

"MRC" : COMMISSION DU MEKONG 29 - 30 NOVEMBRE - CHIANG RAI - THAÏLANDE UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR LE BASSIN

La mission de la Commission du Mékong (MRC) est de favoriser et de coordonner la gestion et le développement durable des ressources en eau pour le bénéfice mutuel des pays et le bien-être des populations en mettant en oeuvre des programmes et des activités stratégiques et en fournissant des informations scientifiques et des conseils sur les politiques à mener.

La MRC vient juste d'élaborer une stratégie pour mettre en application la GIRE dans les vingt prochaines années, dont les orientations sont les suivantes :

- * développement économique et réduction de la pauvreté : afin de favoriser la croissance économique par l'utilisation et l'aménagement des ressources en eau communes ;
- * intégration par la planification : mettant en place un processus de planification participatif et multisectoriel qui intègre les préoccupations économiques, sociales et environnementales ;
- * développement social et équité : pour assurer une répartition équitable des ressources en eau et des services entre les différents groupes économiques et sociaux ;
- * coopération régionale : afin d'intégrer et de coordonner l'aménagement et la gestion des ressources en eau entre les pays pour optimiser les bénéfices et réduire au minimum le risque de conflits liés à l'eau ;
- * gouvernance : pour établir des cadres réglementaires et créer des institutions transparentes et responsables qui favoriseront la GIRE à tous les niveaux ;
- * protection de l'environnement : pour garantir l'équilibre écologique du bassin contre les effets néfastes du développement (accord de 1995) ;
- * changement climatique : pour prévenir ou réduire au minimum les souffrances des populations et les pertes économiques dues à la variabilité du climat ;
- * information : pour s'assurer que les décisions sont bien fondées sur la meilleure information disponible.

Le MRC s'est également engagé à contribuer aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) des Nations Unies afin d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim et d'assurer la durabilité de l'environnement.

Le plan stratégique de la MRC pour les années 2006 à 2010 est basé sur une analyse de la situation socio-économique, sur les besoins importants de développement et de protection de l'environnement, sur la consultation des Etats-Membres et de tous les acteurs concernés. Ce processus a permis à la MRC de choisir des objectifs pour les cinq années à venir.

L'objectif général est une utilisation plus efficace de l'eau et des ressources connexes du Mékong en favorisant et en coordonnant les investissements.



Il faut aussi accroître la coopération régionale, renforcer le suivi de l'environnement et des impacts au niveau du bassin et améliorer les connaissances et les capacités de gestion intégrée des ressources en eau des organes de la MRC et des Pays, des Autorités et des acteurs concernés.

La MRC jouera un rôle plus important dans la promotion et la mise en œuvre du programme régional de coopération pour le développement durable des ressources en eau, appelé Programme du Mékong, basé sur une forte collaboration avec les banques d'investissements, les partenaires techniques et la société civile.

A l'occasion du 10ème anniversaire de sa création, la Commission du Bassin Versant du Mékong a organisé, les 29 et 30 novembre derniers à Chiang Rai (Thaïlande), un Colloque International sur le thème de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin versant du Mékong.

Plus d'une centaine de personnes sont venus du monde entier pour participer à ce colloque et apporter leur contribution.

Le Secrétaire Technique Permanent, Jean-François Donzier, y a présenté l'activité du RIOB.





ANNEE 2006

IVÈME FORUM MONDIAL DE L'EAU – MEXICO – 18 MARS 2006 : 4 SESSIONS OFFICIELLES DU RIOB POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU PAR BASSIN VERSANT

Enorme succès pour les quatre Sessions Officielles organisées par le RIOB durant la journée sur la GIRE du 18 mars 2006 à Mexico :

- * La gestion des bassins africains ;
- * La Directive-Cadre européenne sur l'Eau ;
- * La participation du public à la gestion de bassin ;
- * Les bassins transfrontaliers.



Ces sessions ont réuni, au total de la journée, plus de 1.250 participants, en présence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison, présidente mondiale du RIOB.

RECOMMANDATIONS DU RIOB

La gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et des territoires.



Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques dans le monde. Il regroupe 158 organismes membres ou observateurs permanents dans 52 pays.

Le RIOB a appelé ses membres et observateurs à venir présenter à Mexico leurs expériences concrètes de terrain, échanger et débattre pour développer et améliorer la gestion par bassin dans le monde.

Depuis les années 90, que de progrès ont en effet été réalisés !

La gestion par bassin des fleuves, des lacs ou des aquifères a connu un développement rapide dans de nombreux pays, qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des bassins pilotes.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau fixe, de son côté, un objectif de bon état écologique dans les districts hydrographiques nationaux ou internationaux des 27 Etats-Membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne.

Enfin, la gestion des bassins des 263 fleuves et des centaines d'aquifères transfrontaliers est de plus en plus prise en compte au sein de Commissions, d'"Autorités" ou d'"Organisations" Internationales.

Cette expérience acquise permet aujourd'hui d'affirmer que : "la gestion par bassin : ça marche !" ... quand il y a une volonté politique suivie dans le temps pour l'instaurer et la faire fonctionner !



Sur cette constatation :

Le RIOB recommande que la gestion des ressources en eau soit organisée :

- * à l'échelle pertinente des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères ;
- * avec une participation à la prise des décisions, à côté des Administrations Gouvernementales compétentes, des autorités territoriales concernées, des représentants des différentes catégories d'usagers et des associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs ;
- * sur la base de Plans de Gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme,



- * par la réalisation de Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs ;
- * en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe "pollueurs-payeurs "et de systèmes "utilisateurs-payeurs".

Le RIOB recommande la mise en place des cadres juridiques appropriés permettant de prendre en compte ces cinq principes universels.

"La participation des usagers doit être organisée dans des lieux de concertation permettant une réelle mobilisation partenariale".

Le RIOB recommande d'organiser cette participation au sein de Comités ou Conseils de Bassin.

Ces instances de bassin devront être associées aux décisions concernant la politique de l'eau dans le bassin, dans le cadre de procédures définissant clairement leur rôle.

En particulier, elles devront participer, à la définition des objectifs à long terme et à l'élaboration des Plans de Gestion, à la sélection des priorités d'aménagements et d'équipements, à la mise en œuvre des Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels, ainsi qu'à la fixation des principes de financement et au calcul des redevances les concernant.

"L'INFORMATION SUR LES RESSOURCES ET LES MILIEUX DOIT ÊTRE AMÉLIORÉE".

Leur rôle devra être facilité par la mise en place de Systèmes intégrés d'Information sur l'Eau. Ces informations devront servir de base objective à la concertation et à la négociation.

Enfin, des moyens importants devront être consacrés à la sensibilisation et à la participation du public, et notamment les femmes et les jeunes, et à la formation à la prise de décisions de ses représentants.

"LE FINANCEMENT PAR LES USAGERS EST UNE COMPOSANTE DE LEUR PARTICIPATION".

Les investissements nécessaires pour gérer durablement, administrer, préserver et contrôler les ressources et les écosystèmes, ainsi que l'exploitation des services et équipements collectifs, leur maintenance et leur renouvellement, demandent des moyens financiers considérables.

Toutes les analyses convergent pour mettre en évidence l'impossibilité de faire face aux besoins financiers du secteur de l'eau par les seuls moyens budgétaires publics traditionnels centralisés (subventions).

La nécessité de mettre en place des systèmes de financements complémentaires reposant sur la participation et la solidarité des usagers s'impose presque partout.



Le RIOB recommande la mise en place des redevances de bassin, dont l'efficacité a été démontrée partout où elle a été réalisée.

De telles redevances permettent de mobiliser des sommes importantes indispensables au financement du secteur, tout en assurant une solidarité entre l'amont et l'aval des bassins et entre catégories d'usagers et tout en ayant un effet interactif sur la réduction des consommations et sur le contrôle des pollutions.

Le RIOB recommande une application progressive de ces redevances pour adapter ces systèmes modernes de financement à la situation propre de chaque pays et à la solvabilité des populations locales.

Il est souhaitable que ces redevances soient fixées par consensus au sein des Comités de Bassin et qu'elles soient gérées à ce niveau par un organisme spécialisé en accord avec les pouvoirs publics.

"L'EAU NE CONNAÎT PAS LES FRONTIÈRES".

Il existe 263 fleuves transfrontaliers dans le monde, dont les bassins couvrent une superficie d'environ 50 % des terres émergées.

L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives : La gestion des ressources partagées entre plusieurs Pays voisins, doit tenir compte de cette réalité à l'échelle de l'ensemble des bassins transfrontaliers concernés.



Le RIOB recommande que, pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, des accords de coopération soient conclus ou confortés entre les Pays riverains et que des Plans de Gestion soient conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions internationales, d'Autorités de bassin ou d'Organismes internationaux ou transfrontaliers appropriés.

Le RIOB recommande que ces accords internationaux pour la gestion des bassins transfrontaliers prévoient une association des Pouvoirs Locaux et des usagers de l'eau et des milieux, dans le respect des souverainetés nationales.

La création de Commissions Internationales, se réunissant fréquemment et régulièrement et qui associeront, à l'échelle de tout le bassin, l'ensemble des administrations concernées, des Collectivités Locales et des usagers des pays riverains, permettra un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution des conflits potentiels et le partage des bénéfices d'une meilleure gestion commune et le renforcement de la coopération transfrontalière.

Le RIOB recommande également que les particularités de la gestion de l'eau et des milieux dans les îles soient prises en compte par les Institutions multilatérales et les Autorités nationales concernées. La coopération entre les îles sur cette problématique doit être renforcée sur la base des principes généraux énoncés ci-dessus.



Le RIOB recommande que l'Aide Publique au Développement, bi et multilatérale, soit particulièrement mobilisée pour soutenir les projets de création d'Organismes de Bassin locaux, nationaux ou transfrontaliers, conformes aux principes ci-dessus.

Il est souhaitable que l'Aide Publique internationale réserve des moyens suffisants pour créer notamment les conditions d'un dialogue entre les responsables des pays concernés par un même bassin transfrontalier et pour financer les études préalables à l'élaboration des accords internationaux indispensables et à la mise en place des outils institutionnels et techniques de leur application.



SESSION "AMCOW" - RAOB **"LA GESTION DES BASSINS AFRICAINS"**

La session sur la Gestion des Bassins Africains, co-organisée par l'"AMCOW" et le RAOB, a réuni plus de 250 participants, qui, en conclusion, ont demandé aux Pays africains, à l'"AMCOW", aux Organismes de Bassin africains et aux partenaires au développement de :

- * Soutenir le processus de la GIRE dans les bassins partagés et dans chaque pays ;
- * Appuyer la mise en place de nouveaux Organismes de Bassin Transfrontaliers ;
- * Renforcer les capacités des Organismes de Bassin existants, dans le cadre notamment de la composante eau du "NEPAD", de l'"AMCOW", de la Facilité Eau de l'Union Européenne... et faciliter leur accès aux ressources financières ;
- * Organiser dans chaque bassin des systèmes intégrés, fiables harmonisés, d'observation, de suivi et d'échange d'informations, basés sur la transparence et la facilité d'accès ;
- * Organiser à l'échelle continentale un système de suivi des ressources en eaux transfrontalières, qui s'appuiera sur les systèmes implantés dans les différents bassins ;
- * Elaborer et mettre en oeuvre, dans la concertation et la transparence, des Schémas Directeurs ou Plans de Gestion des bassins pour fixer les objectifs à atteindre à moyen et long termes ; ces schémas seront accompagnées de programmes pluriannuels d'actions concrètes et de systèmes dynamiques de suivi de mise en oeuvre ;
- * Améliorer l'éducation, l'information et la sensibilisation des populations et favoriser l'évolution des comportements, quant aux modes de consommation et de gestion des ressources en eau ;
- * Renforcer, comme étant la clé d'une démarche réussie en Afrique, la participation des utilisateurs, particulièrement les femmes et des populations les plus pauvres, dans la gestion de leurs propres ressources en eau ;
- * Appuyer le Réseau Africain des Organismes de Bassin comme organisme fédérateur et cadre de concertation permanente, d'échange d'expériences de terrain concrètes, de suivi et de diffusion de bonnes pratiques, en étroite liaison avec l'"AMCOW" ;
- * Réfléchir à l'opportunité d'élaborer une "Charte des Eaux Internationales Africaines".



"ATELIER DU CEENBO 2006" BUCAREST – ROUMANIE - 22 - 23 JUIN 2006

Un atelier du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) s'est tenu à Bucarest les 22 et 23 juin 2006, avec l'appui de l'Office International de l'Eau, sur la mise en oeuvre de la DCE.

Il a rassemblé des experts venant de Hongrie, Roumanie, Pologne, Serbie, Bulgarie, France, Espagne, République Tchèque, Ouzbékistan et Biélorussie, pour des échanges sur la définition du "Bon Etat" et du potentiel écologiques des "Masses d'Eau" et sur le monitoring des eaux de surface.

Il a donné l'occasion aux différents pays de présenter leur bilan de la mise en oeuvre de la Directive.

Cet atelier a conduit à l'élaboration de recommandations communes pour l'évaluation du "Bon Etat" et à une méthodologie pour l'évaluation de la qualité de l'eau et des milieux :

- * Utilisation d'un système commun de références, avec des typologies fiables ;
- * Définition d'un système d'évaluation : compréhension identique de l'état des ressources et des milieux, séparation claire des problèmes techniques et socio-économiques, utilisation de paramètres et de fréquences communes, inter-calibration, préparation du Programme de Mesures... ;
- * Importance de la représentativité du réseau de surveillance ;
- * Gestion commune des données par les différentes structures administratives : adoption d'un langage commun pour la codification des données et pour l'acquisition des mêmes méta-données et identification des responsabilités ...

« EURO-RIOB 2006 » 2ÈME CONGRÈS INTERNATIONAL SUR "L'EAU EN MONTAGNE" 20 - 22 SEPTEMBRE 2006 – MEGÈVE



Le 2ème Congrès International de Megève sur "l'Eau en Montagne" a accueilli les 20, 21 et 22 septembre derniers, conjointement :

- * un colloque scientifique et technique sur "la gestion intégrée des hauts bassins versants",
- * "la Rencontre des Elus de Montagne", sur leurs responsabilités dans la gestion de l'eau,
- * et la 4ème Conférence Européenne "EURO-RIOB 2006", du Groupe européen du Réseau International des Organismes de Bassins, pour une meilleure application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Plus de 400 participants, dont 250 Elus, scientifiques et techniciens du secteur de l'eau, ainsi que 165 représentants des Administrations Gouvernementales responsables de la

gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de Districts, venant de 33 Pays, se sont réunis à cette occasion, en présence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB) et de Nelly Olin, Ministre française de l'Ecologie et du Développement Durable.

Les participants ont débattu dans le cadre de la Conférence "EURO-RIOB 2006", animée par le Réseau International d'Organismes de Bassin (RIOB), de quatre grands thèmes d'actualité pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau dans les Districts Hydrographiques européens :

- * la compatibilité entre la DCE et les grands aménagements (hydroélectricité, protection contre l'érosion et les inondations, voies navigables, ...), les Masses d'Eau Fortement Modifiées,
- * la prise en compte des problèmes quantitatifs (sécheresses, partage de l'eau, transferts d'eau * le monitoring, les réseaux de surveillance et le rapportage, les comparaisons entre les masses d'eau des différents pays, l'inter-étalonnage,
- * l'élaboration des futurs programmes d'intervention, leur coût, les études économiques et le financement, ...

Une attention particulière a été bien sûr consacrée aux caractéristiques des hydro-écorégions et masses d'eau des montagnes européennes, têtes de bassin, et aux actions spécifiques, qui sont à envisager pour qu'elles atteignent le bon état écologique en 2015.



D'une façon générale, les représentants des Organismes de Bassin jugent favorablement les premières étapes de mise en application de la Directive-Cadre, qui a introduit de nouvelles méthodes d'analyse et de travail très positives.

Les nombreuses recommandations qui ont été émises concernent en particulier :

Les inondations :

- * Il faut d'abord faire de "la solidarité amont - aval" le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants,
- * Dans les bassins transfrontaliers, en particulier, il faut encourager la coopération entre Etats riverains pour la recherche commune de solutions coordonnées, et en partageant les responsabilités,
- * La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée, combinant la protection des personnes et les biens, la réduction des vulnérabilités, la restauration du libre écoulement des cours d'eau, la préservation et la re-création des champs naturels d'expansion des crues, la prévision des événements, l'identification des zones à risque, la publication d'"atlas" de zones inondables, la maîtrise de l'urbanisation, l'alerte et l'éducation.

L'hydroélectricité :

- * Les équipements hydroélectriques modifient les écosystèmes mais produisent de l'énergie renouvelable. D'une part, la Directive-Cadre sur l'Eau, renforce la protection des écosystèmes aquatiques, voire leur restauration, d'autre part, la Directive "Energie renouvelable", vise à accroître la part d'énergie produite sans effet de serre, dont l'hydroélectricité (barrages, micro-centrales électriques, ...), comment peut-on appliquer à la fois les deux Directives ?
- * Une modernisation et une optimisation des installations hydroélectriques existantes est une priorité.

La gestion quantitative de l'eau :

- * La disponibilité de l'eau douce, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être d'ici une génération un des principaux facteurs limitant du développement économique et social et cela dans beaucoup de pays européens et pas seulement en zone méditerranéenne.
- * Il est nécessaire de renforcer les réflexions et la prospective sur les conséquences du réchauffement climatique. Une approche commune est nécessaire pour se conformer aux obligations de la DCE dans les situations critiques.
- * La prévention des sécheresses à venir ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être planifiée sur le long terme en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.
- * Il ne faut plus mobiliser de nouvelles ressources que lorsque cela est écologiquement acceptable et économiquement raisonnable.
- * Des Plans de Gestion de la Rareté de l'Eau doivent affirmer la priorité à l'eau potable par rapport aux autres usages, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usagers, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages,
- * L'économie de l'eau, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes, doivent devenir des priorités.



Les obligations d'établissement des réseaux de surveillance et des programmes de contrôles :

- * Il s'agit d'une préoccupation majeure pour les Organismes de Bassin, compte tenu de la proximité des échéances fixées par la DCE,
- * Il y a un pas méthodologique à franchir pour passer du contrôle de la physico-chimie à celui de la biologie, prévu par la DCE,
- * Il est encore difficile de définir les réseaux de contrôle, à cause du manque de repères sur la définition de ce que doit être précisément "le Bon Etat écologique",
- * Des efforts financiers importants sont à prévoir pour assurer l'établissement et le fonctionnement de ces réseaux de contrôle.



L'élaboration des futurs "Plans de Gestion" et "Programmes de Mesures" :

- * Il faut orienter les efforts vers les réseaux et stations d'épuration des petites collectivités, vers le secteur de l'assainissement individuel, les bâtiments d'élevage, en particulier dans des secteurs où les petits cours d'eau ont des capacités d'autoépuration très faibles.
- * Une meilleure coordination entre la politique de l'eau et la politique agricole commune est indispensable : Il faut mieux identifier les zones pour lesquelles les pressions agricoles ont un impact important sur la qualité des eaux et y affecter en priorité les moyens nécessaires à une restauration de la situation.



* Il faut sensibiliser et informer le grand public, expliquer les enjeux, afin qu'il soit en mesure de donner un avis : des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locales ou l'utilisation de supports locaux de communication sont efficaces pour mobiliser les citoyens ; le recours à des spécialistes de la communication et des enquêtes d'opinion sera nécessaire ; beaucoup des méthodes les plus appropriées sont encore à expérimenter.

* Ces consultations auront un coût et il est nécessaire de prévoir des budgets importants, pour se conformer aux nouvelles obligations de la DCE dans ce domaine.

* Il est nécessaire de renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne élargie, pour la gestion des Districts Internationaux des fleuves transfrontaliers, en Europe orientale et dans les Balkans, ainsi que dans le cadre de la politique de voisinage en Méditerranée et dans le Caucase.

* Les Fonds européens de cohésion régionale devront soutenir les efforts des nouveaux Etats-Membres.

* Il est important de trouver une échelle de travail adaptée, parfois locale, pour arriver à l'élaboration des mesures à mettre en oeuvre. Il devrait être alors envisagés, en cohérence avec le Plan de District, des plans de sous-bassins et des programmes de mesures locaux (contrats de rivières, ...), en mobilisant des structures participatives locales déjà existantes ou à créer.

* Pour satisfaire les besoins de formation, il faut capitaliser et encourager les échanges transeuropéens d'expériences entre les Districts Hydrographiques, en utilisant plus les nouvelles technologies de l'information.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue entre chercheurs et Organismes de Bassin, pour promouvoir notamment des actions de démonstration.

Il faut aussi promouvoir et valoriser les initiatives locales de partenariat entre le monde de la recherche et celui des praticiens (zones ateliers, par exemple).

M. Jacky COTTET, Président de l'Agence de l'Eau française Rhône-Méditerranée & Corse, présidera le groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine assemblée plénière "EURO RIOB" à l'automne 2007 en Italie.

Les résolutions finales détaillées de la conférence "EURO-RIOB 2006", ainsi que les communications et les photographies des sessions, sont disponibles sur le site Internet du RIOB.

DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE)



La mise en oeuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est une préoccupation essentielle des Etats Membres comme des Pays Candidats de l'Union Européenne. Elle intéresse les autres pays d'Europe Orientale, des Balkans et de la Méditerranée qui s'orientent vers des modes de gestion des ressources en eau proches des concepts communautaires.

La Stratégie Commune de Mise en Oeuvre (CIS) est définie à partir de groupes de travail conduits par les Directeurs de l'Eau Européens et la Commission Européenne, qui ont rédigé de nombreux documents d'orientation très intéressants et utiles pour une compréhension commune des divers aspects de la DCE ; ces documents guides ont été testés également sur une quinzaine de bassins pilotes, répartis sur tout le territoire de l'Union Européenne, ainsi que dans les pays candidats.

[Le Réseau International des Organismes de Bassin \(RIOB\) est membre du Groupe de Coordination de la Stratégie Commune du processus de mise en oeuvre de la DCE et participe à toutes ses réunions.](#)

"CEENBO"

RÉSEAU DES ORGANISMES DE BASSIN D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE 3ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CESKY KRUMLOV - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - 13 OCTOBRE 2006

La 3ème Assemblée Générale du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale s'est tenue à Cesky Krumlov, en République Tchèque, le 13 octobre 2006, à l'invitation de l'entreprise publique "POVODI VLTAVY" et du Secrétariat du "CEENBO".

M. Frantisek HLADÍK, Directeur Général du Povodi Vltavy, a accueilli les participants.

L'Assemblée a accueilli les nouveaux Organismes Membres ou Observateurs de : Biélorussie, Hongrie, Moldavie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie et Ouzbékistan.

M. Petr Kubala a présenté la gestion de l'eau en République Tchèque et a rapporté les conclusions du séminaire de Magdeburg sur la protection de l'eau - DCE, qui s'est tenu à Cesky Krumlov la veille de l'Assemblée Générale du "CEENBO".



Un bilan du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale a été présenté par sa Secrétaire, Mme Daniela Radulescu, depuis la dernière Assemblée Générale, organisée à Cracovie, Pologne, le 26 septembre 2004.

La première Assemblée Générale du "CEENBO" s'était tenue à Sinaia, Roumanie, en février 2002.

L'Assemblée a proposé d'inviter les pays de la Mer Baltique à se joindre aux activités du Réseau.

Le site Internet sera développé en incorporant l'expérience des Pays-Membres dans le secteur de l'eau.

Le projet de Réseau des Districts de Bassins Transfrontaliers de l'Est de la Mer Baltique - TRABANT a été présenté ainsi que les résultats obtenus dans le cadre du programme "TWINBASIN", dans lequel les Organismes de Bassin du "CEENBO" se sont fortement impliqués : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Russie, Ouzbékistan,...

L'Assemblée a unanimement élu M. Petr Kubala, comme nouveau Président du "CEENBO" jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

L'Assemblée a également nommé comme Membres du Bureau : M. M.S. Ostojski (Vice-Président) et Mme Halina Burakowska - Pologne, M. Ovidiu Gabor - Roumanie, Mme Galina Balusheva - Bulgarie, M. Vaclav Jirasek - République Tchèque, M. Dragana Milovanevic - Serbie.

L'Administration Nationale Apele Romane - Roumanie - continuera à héberger le siège de l'Association et le Secrétariat du "CEENBO". La République Tchèque a nommé M. Jaroslav Benes de Povodí Vltavy comme assistant du secrétariat.

Prochaines rencontres

La mise en oeuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau reste une priorité pour la mobilisation des Membres du Réseau et la Directive Européenne sur les inondations a été proposée comme futur thème d'activité.

Les prochaines réunions du Bureau de Liaison seront coordonnées avec les principaux événements organisés par le Groupe "EURO-RIOB" ou par le RIOB :

* Bureau de Liaison du "CEENBO" aura lieu à Debrecen en Hongrie le 6 juin 2007, lors de la 7ème Assemblée Générale du RIOB ;

* "L'Atelier du CEENBO" sera combiné avec la réunion plénière d'"EURO-RIOB" en Italie, en septembre 2007.

* La Réunion du Bureau de Liaison du "CEENBO" aura lieu lors de la Conférence sur les "Ressources en eau en Europe", Pologne, au premier semestre 2008 ;

* "L'Atelier du CEENBO 2008" se coordonnera avec la Conférence de Magdeburg sur la DCE, Allemagne, 7 au 9 octobre 2008.

Les délégués ont retenu la proposition des Autorités bulgares d'organiser la prochaine Assemblée Générale du "CEENBO", en automne 2008 en Bulgarie.





**« SEMIDE »
CONFÉRENCE DES 35 DIRECTEURS DE L'EAU
DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN
6 - 7 NOVEMBRE 2006 - ATHÈNES - GRÈCE**

Le Forum des Directeurs de l'Eau Euro-Med, initié par le SEMIDE, est apparu comme la structure la plus appropriée pour initier, valider, coordonner, piloter ou évaluer les diverses initiatives internationales sur l'eau en Méditerranée : "MED-EUWI", "MEDA-Eau", Plan d'Action des Nations Unies pour la Méditerranée, etc., et a été de nouveau accueilli les 6 et 7 novembre 2006 à Athènes par la Grèce, pays animateur de la Composante Méditerranéenne de l'Initiative "MED-EUWI". Les Directeurs ont à nouveau insisté sur la nécessité de lancer rapidement le programme 2007-2010 du SEMIDE.

Il a été rappelé que lors de leur conférence à Rome en novembre 2005, les 35 Directeurs Euro-Méditerranéens de l'Eau, sous l'impulsion du nouveau Président du Comité Directeur, Pascal Berteaud, ont tiré un bilan positif des activités du SEMIDE et ont souhaité poursuivre sa mise en oeuvre en formulant un ensemble de recommandations, pour renforcer les transferts de savoir-faire entre Pays Partenaires Méditerranéens (PPM).

Le SEMIDE est désormais reconnu comme un vecteur efficace de transfert des connaissances entre les deux rives de la Méditerranée, grâce à sa forte capacité de diffusion et à sa présence institutionnelle dans tous les pays méditerranéens.

Quatre thèmes verticaux, associés à des objectifs opérationnels, ont été définis pour la période 2007-2010 :

- 1) Les approches participatives dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- 2) La prévention et la gestion des risques, liés aux phénomènes extrêmes, notamment la sécheresse et les inondations ;
- 3) Les ressources en eaux non conventionnelles, avec deux sous-thèmes : le dessalement et la réutilisation des eaux usées épurées ;
- 4) La gestion locale des services d'assainissement et la prévention de la pollution domestique.

Pour chacun de ces thèmes, l'objectif est de favoriser des rapprochements méthodologiques, des transferts de savoir-faire et des applications concrètes dans les pays partenaires.

Les travaux initiés autour de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE), par une enquête auprès des Directions de l'Eau et des groupes de travail du Processus Conjoint avec l'Initiative Européenne sur l'Eau (MED-EUWI), témoignent de l'intérêt des Pays et de la validité du support fourni par le SEMIDE (plate-forme technique, contacts dans les pays, support institutionnel).

LA CRÉATION DE SYSTÈMES NATIONAUX D'INFORMATION SUR L'EAU

Ces Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau (SNIE) sont des outils indispensables à la prise de décisions, pour la gestion durable de la ressource et pour assurer le suivi des politiques nationales.

Au niveau régional, les SNIE sont des outils incontournables pour la convergence, la mise en cohérence ou le suivi des principales initiatives relatives à l'eau : Objectifs du Millénaire de Développement sur l'Eau et l'Assainissement, le volet "Eau" de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, les Accords de Voisinage de l'Union Européenne ou le Programme Horizon 2020 pour la dépollution de la Mer Méditerranée.

Les études de faisabilité menées en 2005 par le SEMIDE ont montré la nécessité d'aider les pays du Sud à créer ou renforcer leur SNIE.



LE NOUVEAU SITE INTERNET DU SEMIDE



Basé sur une architecture technique innovante, le nouveau site international du SEMIDE constitue un outil unique de diffusion d'information entre les pays Euromed, notamment pour mieux faire connaître les initiatives et programmes européens et favoriser le dialogue et les échanges entre l'ensemble des pays.

Il offre un contenu multilingue en anglais, arabe et français, enrichi continuellement : flash électronique mensuel (8.000 abonnés), fils de d'actualités et d'évènements, base de données sur les projets internationaux, thésaurus spécialisé multilingue, annuaire thématique ("qui fait quoi"),

initiatives et programmes régionaux, dossiers, législation internationale et nationale, structure institutionnelle des pays, ...

Cette nouvelle plate-forme améliore les flux d'information avec les différents Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau.

VERS UN MÉCANISME D'OBSERVATION RÉGIONAL SUR L'EAU

Les Directeurs de l'Eau ont lancé les études de faisabilité préalables à la mise en oeuvre d'un mécanisme d'observation régional des avancées vers les objectifs du Millénaire et les objectifs du volet "eau" de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, en liaison avec le groupe de travail "monitoring" de l'Initiative Européenne sur l'Eau en Méditerranée (MED-EUWI) et l'Agence Européenne de l'Environnement.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), a été invité à participer à cette conférence, dans le cadre de l'accord de coopération signé à Marrakech en 2005.





ANNEE 2007

CONFÉRENCE "CITOYENS DE LA TERRE" POUR UNE GOUVERNANCE ÉCOLOGIQUE MONDIALE PARIS - 2 ET 3 FÉVRIER 2007-06-02

Sur proposition du Président de la République Française, M. Jacques Chirac, une Conférence Internationale sur l'Environnement s'est tenu à Paris les 2 et 3 février derniers.

A Johannesburg en 2002, le Président avait déjà appelé à la mobilisation des Nations face au désastre écologique qui menace notre planète et il plaide pour la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONUE).

L'objectif de cette Conférence Internationale était d'amplifier la mobilisation : il s'est agi, d'une part, de faire un constat sur la situation de l'environnement et sa dégradation inquiétante, et, d'autre part, de faire un certain nombre de propositions d'actions prioritaires, sur le plan international.

Le Secrétaire Technique Permanent du RIOB, Jean-François Donzier, faisait partie des experts invités.

Le programme de ces deux journées s'est articulé en ateliers : lutter contre le dérèglement climatique, agir ensemble pour sauvegarder la biodiversité, combattre les pollutions et préserver la santé, inventer la croissance écologique : le changement des mentalités, des modes de production et de consommation, renforcer la gouvernance internationale de l'environnement ...

Le sixième atelier s'intitulait : "Faire de l'eau un enjeu partagé"

2 millions d'enfants meurent chaque année de maladies liées à l'eau.

5% du PIB de l'Afrique subsaharienne sont perdus chaque année du fait des problèmes liés à l'eau.

Un Euro investi dans le domaine de l'eau a une rentabilité économique de 8 Euros.

Il faut réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cela revient à fournir d'ici 2015 l'eau potable à 260.000 personnes supplémentaires chaque jour et un assainissement de base à 370.000 personnes supplémentaires chaque jour !

Va-t-on y parvenir ?

Le débat international doit également porter sur la Gestion intégrée et efficiente de la ressource dans le "grand cycle de l'eau" (l'eau dans le milieu naturel), qui conditionne l'atteinte de tous les autres objectifs.

L'atelier était organisé autour des trois débats suivants :

- * L'assainissement : accès et préservation de la ressource en eau ;
- * L'adaptation nécessaire de la gestion de l'eau au changement climatique ;
- * La gouvernance des eaux, notamment des eaux partagées.

La nécessité pour les Etats riverains de signer des accords de coopération pour la gestion intégrée des bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers a été unanimement souligné, tout comme l'intérêt de créer des Commissions Internationales, Autorités de Bassin ou Organismes équivalents, et de renforcer celles et ceux qui existent déjà au niveau de ces bassins partagés.

Site Web de la Conférence : www.citoyensdelaterre.fr



**« RAOB » - RÉSEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007
4 - 7 MARS 2007 – JOHANNESBURG - AFRIQUE DU SUD**

La 3ème Assemblée Générale du Réseau Africain des Organismes de Bassin - RAOB s'est tenue cette année, du 4 au 7 mars 2007, à Johannesburg en Afrique du Sud, à l'invitation du Ministère sud-africain de l'Eau et des Forêts et des Organismes de Bassin d'Afrique Australe, en présence de Madeleine de Grandmaison, présidente mondiale du RIOB et de JF Donzier, Secrétaire Technique Permanent.

Plusieurs ateliers de travail sont organisés autour de cinq grands thèmes stratégiques pour la bonne mise en œuvre de la gestion des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers en Afrique :

- * La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique : études de cas,
- * Les Initiatives et Facilités internationales pour l'eau en Afrique,
- * Les statuts, les compétences et les processus de création des Organismes de Bassins Transfrontaliers,
- * L'élaboration des plans de gestion et des programmes d'intervention des Organismes de Bassin Transfrontaliers et leur financement,
- * Le monitoring, les réseaux de surveillance et les systèmes d'information pour la gestion des bassins transfrontaliers.



Le RAOB se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers africains : 59 fleuves africains ont des bassins transfrontaliers, qui couvrent 62 % de la superficie du continent.

Les statuts du RAOB sont en cours de modification pour renforcer ses liens avec l'Union Africaine, l'"AMCOW" et les Institutions de coopération économiques régionales L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), et particulièrement Mme Amayelle Ka NDIAYE, assure le Secrétariat Technique Permanent du RAOB depuis sa création à DAKAR.

Conformément aux statuts du RAOB, c'est l'ORASECOM (Commission de la Rivière Orange-Senqu) qui assurera la Présidence du Réseau, jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.

Tous ses amis du RIOB et du RAOB remercient particulièrement M. Oumar OULD ALY, de l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger, pour sa très efficace Présidence du RAOB depuis sa création en 2002 à Dakar et pour ses efforts permanents pour développer le Réseau en Afrique et sur la scène internationale, notamment au sein du RIOB.

**« POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU EN MÉDITERRANÉE »
CONFERENCE INTERNATIONALE
20 - 12 MARS 2007 – CONSTANTINE - ALGÉRIE**

L'Algérie s'est engagée dans la voie de la gestion intégrée des ressources en eau. Les principes de valeur économique de l'eau, d'unicité de gestion à l'intérieur des bassins hydrographiques, de concertation avec les usagers, d'éducation du public ont été consacrés par des textes législatifs et réglementaires et des structures ont été mises en place, en vue de leur application.

Cette année, et à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 Mars, l'Université de Constantine, l'Ambassade de France en Algérie et l'Agence de Bassin Hydrographique Constantinois - Seybousse - Mellegue ont organisé un colloque sur la gestion durable de l'eau en Méditerranée, associant tous les partenaires algériens et méditerranéens concernés.

Les thématiques retenues étaient:

- La politique de l'eau : cadre législatif et réglementaire.
- Protection des ressources en eau et respect de l'environnement : gestion de l'eau. Quantité et qualité.
- Le partage équitable des ressources en eau : cas des bassins versants transfrontaliers.
- L'eau et les contextes économiques : coût de l'eau.
- Eau et culture sociale : traditions, sensibilisation et respect des ressources.
- Exemples de coopération dans la gestion durable de l'eau.

Le Secrétaire Technique Permanent du RIOB, M. Jean-François Donzier a été invité à présenter en introduction la situation de l'eau dans le bassin méditerranéen.



**PREPARATION DU 5ÈME FORUM MONDIAL DE L'EAU D'ISTANBUL:
« BRIDGING DIVIDES FOR WATER »
CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LA GESTION DES BASSINS VERSANTS
ANTALYA – TURQUIE - 22 - 24 MARS 2007.**

Un Kick-Off Meeting a eu lieu à Istanbul les 19 et 20 mars derniers pour la préparation du 5ème Forum mondial de l'eau prévu du 15 au 22 mars 2009.

Il s'agit maintenant d'établir les thèmes prioritaires et d'étudier les divers processus pouvant mener à la concrétisation des idées proposées.

Le Kick-Off a également proposé des tables rondes régionales.

Le site du futur Forum Mondial de l'Eau est d'ores et déjà en ligne à l'adresse: www.worldwaterforum5.org.

A la suite de ce kick-off meeting et comme première contribution au 5ème Forum Mondial, la Direction Générale des Travaux Hydrauliques d'Etat (General Directorate of State Hydraulic Works, DSI) a organisé à Antalya un Congrès International sur la gestion des bassins versants du 22 au 24 mars 2007.

Ce congrès a été ouvert par le Premier Ministre Turc, M. Erdogan.

700 participants de 60 pays y ont participé, parmi lesquels MM. Szöllösi-Nagy' de l'UNESCO, Delli Priscoli de l'US Corps of Engineers, Fauchon et Braga du Conseil Mondial de l'Eau, Altinbilek de IHA, Berga de l'ICOLD, Gopalakrishnan de l'ICID et Jean-François Donzier, Secrétaire du RIOB, qui ont présenté des communications remarquées en séances plénières sur la Gestion Intégrée des Bassins.

Le Professeur Oktay Tabasan a été désigné Secrétaire Général du 5ème Forum Mondial de l'Eau.

**PARTENARIAT REGIONAL DE L'EAU DES CARAÏBES – « RWP-C » :
POUR UNE APPROCHE COMMUNE ET DURABLE
DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

Les 14, 15 et 16 Avril 2007, s'est tenue à Saint Vincent l'Assemblée Générale du Partenariat Régional pour l'Eau des Caraïbes – « RWP- C », sous la présidence de Wayne Joseph directeur de la WASA de Trinidad et Tobago.

Madeleine de Grandmaison était invitée en sa double qualité de présidente du Comité de Bassin de La Martinique et de présidente mondiale du RIOB, ainsi que Jean – François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB et Christiane Runel, directrice de la publication de « La Lettre du RIOB », et Lise Moutamalle, directrice –adjointe de l'Office Départemental de l'eau de La Martinique.

A cette occasion, les bases de coopération entre les deux réseaux ont été établies et l'étude d'actions conjointes pour développer la gestion Intégrée des ressources en eau par bassin dans les Caraïbes a été engagée.

UN RÉSEAU CARIBÉEN DE COOPERATION ENTRE INSULAIRES

Pour décliner la vision à l'échelle mondiale en collant aux spécificités du terrain s'organisent des Réseaux Régionaux, notamment au sein du RIOB. Il y a en effet un besoin de coopération de proximité sur des bases culturelles communes.

Dans ce contexte, le Bassin Caribéen, Mer Régionale, telle que définie par les Nations Unies, devra être de plus en plus géré en commun.

TERRE - MER : UN SYSTÈME

Car gérer les Ressources Naturelles des îles revient à gérer des systèmes Terre-Mer. Le milieu terrestre dans son fonctionnement étant indissociable du milieu marin et réciproquement : la vulnérabilité, fragilité de tels systèmes, voilà toute la difficulté avec en plus la spécificité de chaque île.

Mais nous pouvons ne pas tout réinventer chacun de son côté :

- * Préserver l'Eau,
- * Atténuer son inégale répartition dans l'espace et le temps pour chaque île,
- * Faire face aux situations de crise,
- * Gérer les déchets et pollutions de toute nature pour préserver l'eau et la santé des populations.



Voilà déjà un premier champ de coopération possible.

L'EAU, UNE COMPOSANTE DE LA VIE CULTURELLE

Il ne faut point oublier le champ du social. Une préoccupation majeure devra être l'Education des enfants, l'Information des jeunes adultes, l'éducation pluridisciplinaire.

Le premier ennemi de l'eau dans des espaces clos comme les îles sont les déchets. Or nos sociétés n'échappent pas à la fièvre de la consommation, le traitement et l'évacuation des déchets, voilà pour les îles un défi majeur.

La résorption des déchets peut être autant d'activités et d'emplois créés dans notre sphère géographique.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UNE NÉCESSITÉ

La gestion des Ressources Naturelles et des déchets passe par la formation professionnelle pour laquelle il y a matière de coopérer. En mutualisant les moyens, nous pourrions agir en synergie et non en opposition.

Nos îles dans leurs économies et activités sont condamnées à être complémentaires.

DES RISQUES À GÉRER

Nous partageons un climat qui nous expose régulièrement et chacun à son tour, aux colères de la nature.

Là aussi, l'expérience des uns pourrait être mise à profit par d'autres en matière de prévision et de gestion de crise.

Nous pouvons aussi mettre en commun nos observations dans un réseau régional tel Caraïbe-HYCOS.

DES SOLS À PRÉSERVER

La nécessité de rendement dans l'agriculture, la flexibilité excessive, vis à vis des réglementations sont en passe de créer un état d'empoisonnement de notre capital : Sol - Mer - Eau.

Enfin une bonne partie de notre espérance économique repose sur le tourisme et plus encore que pour d'autres, les ressources naturelles, notre environnement constituent "notre fonds de commerce" et c'est à ce niveau que la gestion de la Mer des Caraïbes nous incombe à tous, la première vigilance portant sur la maîtrise des pollutions telluriques.

UN RÉSEAU DE COOPÉRATION INTER- ÎLES

A l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) en janvier 2004 à la Martinique, nous avons souligné la particularité de la gestion de l'eau en milieu insulaire.

Avec le soutien de la Communauté Insulaire Caribéenne, il faut lancer un Programme Associé pour la gestion des ressources naturelles tel que préconisé par les Assises Régionales du Développement Durable, qui se sont tenues en 1996 à la Martinique. Ensemble il nous faut chercher à faire tomber les barrières politiques qui plus que la mer nous isolent.

QUÉBEC

VERS LA CREATION D'UN RESEAU DES ORGANISMES DE BASSIN D'AMÉRIQUE DU NORD



Depuis l'adoption de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) par l'Assemblée Nationale du Québec le 26 novembre 2002, 33 rivières ont été reconnues prioritaires et identifiées pour démarrer une opération de sensibilisation à la gestion intégrée par bassin versant.

Chacun de ces nouveaux territoires se voit confier un rôle déterminant de protection et de valorisation de la ressource en eau pour le Québec. C'est pourquoi le Gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir financièrement et techniquement la mise en place des trente-trois organisations



de bassin versant, dont celui de la rivière Richelieu, représenté par "le Comité de concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)".

Le financement dégagé par le Gouvernement du Québec consiste en une aide de démarrage symbolique de 65.000 \$ CAN, octroyée essentiellement dans le but de permettre aux populations de chacun des bassins versants concernés de s'organiser en forum de concertation, représentant idéalement l'ensemble des forces vives de la société civile.

Les aspects novateurs et mobilisateurs de cette opération reposent sur une volonté de faire participer la base de la société québécoise à un grand débat sur la ressource en eau et de l'inviter à inciter les décideurs politiques et économiques à modifier leurs comportements relatifs aux usages qu'ils font de cette ressource, dont la qualité est indispensable à la santé des écosystèmes naturels et des humains qui les habitent.

C'est dans ce contexte que le COVABAR s'ouvre à l'approche de jumelages avec d'autres bassins versants. Connaître les façons de voir et les manières de faire des autres cultures pour avoir un meilleur regard sur notre propre futur en matière d'eau.

Le COVABAR ambitionne de créer un réseau d'alliés de l'eau, par la proposition de jumelages de bassins versants comme cela est déjà bien amorcé avec l'opération en cours entre l'EPTB-Charente en France et le COVABAR-Richelieu au Québec.

Du 7 au 11 Mai 2007, le COVABAR, présidé par Hubert Chamberlan a reçu le long de la rivière Richelieu depuis son embouchure dans le Saint Laurent jusqu'au Lac Champlain, partagé avec les Etats voisins de New York et du Vermont aux USA, Jean – François DONZIER, secrétaire du RIOB et Christiane Runel, directrice de la publication de « La Lettre du RIOB » pour leur présenter les résultats déjà obtenus et l'accord du Lac Champlain et étudier les conditions dans lesquelles pourrait être lancé un Réseau des Organismes de Bassin d'Amérique du Nord.





LE PLAN D'ACTION DU RIOB

LE PLAN PLURIANNUEL D'ACTION DU RIOB SUR LE CHEMIN DE LA RÉUSSITE !

RÉALISATIONS DEPUIS 2003 ET PERSPECTIVES

En septembre 2001, le "Global Water Partnership - GWP" et le Réseau International des Organismes de Bassin décidaient de lancer **"un Programme Associé pour la création et le renforcement des Organismes de Bassin de fleuves, lacs et aquifères dans le monde"**.

Il a été décidé de formaliser cette coopération par la signature en mai 2003 d'un protocole d'accord (Memorandum of Understanding – MoU) entre le "GWP" et le RIOB.

Ce "MoU" stipule les principes de base et les modalités d'une future coopération entre les deux parties, tout en précisant les secteurs d'activité de leur collaboration.

La GIRE a gagné beaucoup de terrain ces dix dernières années ; il est désormais reconnu que l'exploitation durable de l'eau est primordiale pour l'avenir de la société mondiale. M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, est membre du "Steering Committee" du "Global Water Partnership", GWP depuis Octobre 2006.

Trois ans après la mise en vigueur du "MoU", il est intéressant de souligner les premières réalisations et les enseignements généraux concernant les 4 objectifs du Programme Associé.

La spécificité du RIOB est en effet de rassembler les Administrations Gouvernementales et les Organismes de Bassin, qui sont vraiment chargés de définir et de mettre en oeuvre la politique de l'eau dans leurs pays et bassins respectifs : loin des discours académiques, les Membres du RIOB sont directement responsables de la gestion de l'eau et doivent faire face aux réalités quotidiennes qu'elle implique et à la préparation du futur.

LES 4 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DU RIOB :

Objectif 1 : jumelages d'Organismes de Bassin

Afin de renforcer les capacités les Organismes de Bassin à gérer les ressources en eau, le RIOB favorise des jumelages bilatéraux entre ces Organismes. En effet, les échanges directs semblent être la manière la plus fiable de diffuser les bonnes pratiques et de renforcer les ressources humaines des Organismes de Bassin.

Le projet TWINBASIN^{XN} vise à faciliter ces jumelages, en définissant un cadre d'action, en permettant les échanges de personnel entre les agences jumelées.

L'outil ainsi développé se concentre aussi sur la capitalisation du savoir-faire acquis pour le partager à l'échelle la plus grande possible.

Le projet est financé dans le cadre du thème prioritaire "Changement climatique et écosystèmes" du 6ème Programme-Cadre pour la Recherche de l'Union Européenne.

Le Comité de Mobilité du projet a approuvé 34 jumelages éligibles, impliquant plus de 40 Organismes de Bassin dans 27 pays et régions géopolitiques diverses.



Objectif 2 : mobilisation de l'expertise des Organismes de Bassin

Les thèmes les plus courants sont la "gestion participative", les systèmes intégrés de monitoring, la planification à long-terme (20 ans), avec la notion de "Schéma Directeur ou Plan de Gestion", la planification opérationnelle ou les plans d'investissements prioritaires (5/6 ans), les moyens et modalités de financement de ces plans prioritaires.

Cette expertise, mobilisée au sein des membres du RIOB, a permis de mettre en œuvre des projets pilotes, tels que :

- * la gestion transfrontalière du fleuve Irtych (Kazakhstan et Russie),
- * la rédaction du plan d'action provisoire (2005-2006) pour la gestion transfrontalière du Bassin du Körös/Crisuri (Hongrie et Roumanie), en collaboration avec la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR),
- * l'aide apportée aux Agences de Bassin algériennes,
- * l'élaboration de Schémas Directeurs pour deux bassins pilotes mexicains, jumelés avec des Agences de l'Eau françaises,
- * la première étape vers la création du Réseau d'Information sur l'Eau au Mexique,
- * les audits de l'Autorité du Bassin du Niger et de l'Autorité du Mahawelli du Sri Lanka, demandés par la Banque Mondiale,
- * l'aide à la création de la Commission Internationale de la Volta, ainsi qu'à la CICOS pour le Bassin du Congo...

Des travaux importants ont été entrepris sous l'égide de l'Initiative Européenne pour l'Eau, et plus particulièrement de sa composante sur la GIRE dans les bassins transfrontaliers africains. Le RIOB a défini les indicateurs pour le choix des cinq bassins pilotes.

Un nouveau projet, permettant de tester les indicateurs de performances des Organismes de Bassin africains, vient juste d'être financé par la Facilité de l'Eau Européenne pour l'Afrique.

Objectif 3 : synthèses des connaissances et des savoir-faire

Cet objectif du Programme Associé découle du fait qu'il existe différents types ou modèles d'Organismes de Bassin.

La synthèse des connaissances et du savoir-faire, qui vise à identifier les succès (les "meilleures pratiques") mais également les lacunes, est un concept relativement nouveau car il existe peu de retours d'expérience.

Les Membres du RIOB sont impliqués dans le programme HELP de l'UNESCO, dans l'enquête suivante de la Banque Mondiale ou dans de nombreux projets de recherche européens :

- * Enquête de la Banque Mondiale (2003-2004) : Le RIOB a fait une enquête auprès de 100 Organismes de Bassin, parmi ses Membres et a été invité à participer à "l'atelier sur la décentralisation de la gestion par bassin au niveau approprié le plus bas", organisé par la Banque Mondiale en Pologne du 22 au 25 mai 2005.
- * Projet IWRM.Net (2006-2010) : Il vise à identifier l'impact de la Directive-Cadre Européenne (DCE) sur les méthodes de programmation des recherches dans le domaine de la GIRE, à l'échelle européenne avec une ouverture possible à d'autres pays dans le cadre de l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI) et du 6ème Programme-Cadre pour la Recherche de l'Union Européenne.

IWRM.Net a été accepté par la Commission Européenne : les premières actions ont été lancées en 2006.

17 partenaires européens sont impliqués dans IWRM.Net dans 14 pays européens et gèrent 20 Programmes de recherche.

- * WFD-Community, (Communauté Virtuelle pour la Formation des Professionnels de l'Eau) : Le projet consiste à tester un dispositif Internet de formation continue de professionnels, basé sur la collaboration entre pairs, et reposant sur l'animation à distance d'une Communauté d'Apprentissage de Professionnels (CVA), travaillant ensemble au sein de l'Union Européenne sur l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Le financement du projet est supporté à hauteur de 75 % par le Programme Européen Leonardo da Vinci.

*** Autres activités de l'objectif 3 :**

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a été un partenaire dynamique du IVème Forum Mondial de l'Eau, qui s'est tenu à Mexico, du 16 au 22 mars 2006. C'est bien sûr sur le thème de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, que le RIOB a apporté l'expérience concrète acquise par ses Membres sur le terrain.

Le RIOB a été choisi par le Secrétariat du WWF pour organiser quatre sessions sur la Gestion des Bassins, le 18 mars 2006 à Mexico, dans le cadre du thème "GIRE" du Forum.

Plus de 1.250 participants se sont impliqués activement dans ces quatre sessions du RIOB pendant toute la journée !



Le RIOB a organisé ou a été associé de 2004 à 2006 à de nombreuses autres conférences ou ateliers sur la GIRE au niveau des bassins, en Belgique, Canada, Grèce, Italie, Maroc, Mexique, Pologne, Afrique du Sud, Thaïlande, Tadjikistan, etc...

*** Renforcement des Réseaux Régionaux :**

Au sein du RIOB, les partenaires se sont organisés au niveau régional, Afrique, Amérique, Asie, Europe ou Méditerranée, afin de renforcer les relations de voisinage et de tenir compte de toutes les diversités des situations locales et régionales.

Les Réseaux régionaux du RIOB travaillent, aussi étroitement que possible, avec les "RWP", du "GWP", en particulier en Afrique Occidentale, en Méditerranéen et en Europe Centrale et Orientale.

En Europe, la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) est évidemment le grand effort qui mobilise, au sein du "GROUPE EURO-RIOB", nos Membres des Etats de l'Union Européenne et des Pays candidats ou associés, car elle comprend les principaux principes de gestion, qui ont été formalisés par notre Réseau depuis une décennie.

Un réseau régional russophone est en cours de création.



Objectif 4 : mise en réseau de systèmes de documentation

Cette mise en réseau a déjà commencé dans le cadre du Programme Associé avec :

- * AQUADOC-INTER, en Europe Orientale (Pologne, Roumanie, République Tchèque et Hongrie),
- * avec son homologue méditerranéen, le SEMIDE, qui regroupe aujourd'hui 35 Pays Partenaires Euro-Méditerranéens.

Il sera étendu sous peu à l'Afrique, avec SADIE-Eau, Système Africain d'Information sur l'Eau, destiné à devenir le système d'échange d'informations du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), avec un financement de la Facilité Eau Européenne pour l'Afrique et de la Coopération Française.

Ces projets, qui visent à recueillir l'information écrite (documents) et l'information utile ("qui fait quoi et où"), sont des projets ouverts, c'est-à-dire des projets non concurrentiels avec ce qui se fait par ailleurs sur Internet.

Nos idées progressent ... mobilisons-nous pour faire connaître nos résultats dans le monde entier !



TWINBASIN^{XN}
37 JUMELAGES ENTRE ORGANISMES DE BASSIN,
POUR DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION INTÉGRÉE
DES RESSOURCES EN EAU.

Le projet TWINBASIN^{XN}, financé par la Commission Européenne et animé par l'Office International de l'Eau et le RIOB, connaît, depuis septembre 2004, une progression importante dans la réalisation de ses objectifs. 37 jumelages sont actifs à ce jour, impliquant plus de 50 Organismes de Bassin, originaires de 41 pays différents et



d'horizons géopolitiques très divers (France-Bésil, Espagne-Roumanie, Kenya-Ouganda, Australie-Philippines, Suède-Uruguay-Nicaragua-Pérou, Pologne-Ukraine, etc.).

De nouvelles règles ont été élaborées, en 2006, afin de faciliter l'accès au projet par de nouveaux bassins jumelés. Ainsi, pour la première fois, le Comité de Pilotage réuni au cours du 4ème Forum Mondial de l'Eau à Mexico, a accepté, par exemple, un jumelage impliquant trois Organismes de Bassin, originaires du Kenya, Royaume-Uni et de Pologne.

Le Forum de l'Eau a offert une plate-forme importante de promotion du projet et de diffusion de ses résultats.

Notamment, une Conférence de Presse a permis de valoriser les enseignements acquis par le jumelage entre l'Agence de L'Eau Seine-Normandie (France) et la "Gerencia Regional del Agua del Valle de Mexico" (Mexique).

Au regard de l'excellente avancée de nombre de jumelages en cours, plusieurs de ses partenaires ont sollicité la poursuite de l'appui du projet, afin d'approfondir leurs échanges sur le développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Plusieurs extensions de jumelage ont donc déjà été approuvées.

Aujourd'hui, la communauté TWINBASIN^{XN} comptabilise donc plus de 70 rapports de missions.

Conformément aux recommandations du dernier Comité de Pilotage (Megève - France en Septembre 2006), l'accent est actuellement mis sur la capitalisation et la dissémination des résultats obtenus : rapports, synthèses générales et thématiques, etc.

TWINBASIN^{XN} a aussi une autre vocation : celle d'échanger des connaissances avec les projets du "Cluster", notamment par des web-conférences.

Ce "cluster" réunit cinq autres projets inscrits dans le 6ème Programme Cadre de Recherche et de Développement de l'Union Européenne : Wade, Rivertwin, Twinbas, Brahmawin et Striver. Ces projets de recherche ont tous le même objectif d'améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en élaborant des modèles de gestion. Ainsi à travers trois web-conférences, TWINBASIN^{XN} a contribué en 2006 au développement de ces modèles : " TWINBASIN^{XN}, un modèle pour la gestion d'un bassin", "Créer un jumelage avec le projet TWINBASIN^{XN}" et "Les instruments économiques pour la GIRE et dans les instruments de planification".

Le projet est entré dans sa 4ème année d'existence et se terminera fin 2007.

Voici quelques exemples de jumelages soutenus par le projet TWINBASIN^{XN} :

- **Jumelage Congo – Amazone**

TWINBASIN^{XN} rapproche les deux plus grands bassins hydrographiques de la planète, le Bassin Amazonien (7,5 millions de km², 20 % des réserves d'eau douce mondiale) et le Bassin du Congo (un des écosystèmes les plus riches au monde, 3,8 Millions de km²) !

Ces deux bassins sont aujourd'hui partagés entre plusieurs pays et ils ont mis en place des Organismes intergouvernementaux chargés de favoriser la gestion intégrée de leurs ressources en eau.

D'un côté de l'Atlantique, la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution récemment créée par quatre des pays concernés pour gérer un bassin qui n'a pratiquement pas fait l'objet d'études globales au cours des quarante dernières années.

De l'autre côté de l'Atlantique, l'Organisation du Traité de Coopération sur l'Amazonie (OTCA), est une organisation qui a été établie par les huit pays amazoniens pour promouvoir le développement durable de cette région, en institutionnalisant et en renforçant le travail entamé en 1978 avec la promulgation du Traité de Coopération Amazonienne.

Il existe aujourd'hui dans ces deux bassins une prise de conscience politique de l'importance de concilier les stratégies de conservation et d'utilisation des ressources naturelles avec les objectifs de développement.

La CICOS comme l'OTCA effectuent un important effort d'intégration régionale.

Ces deux Organisations sont conscientes des menaces que les activités anthropiques peuvent constituer pour la conservation des écosystèmes et pour la dotation adéquate des ressources renouvelables, ainsi que des graves problèmes de pauvreté existant dans les deux bassins.

A travers le projet européen Twinbasin xn, l'OTCA et la CICOS sont en passe d'engager des actions communes sur les aspects institutionnel, technique, économique, financier et social de l'utilisation, de la gestion et de la protection des ressources en eau : organisation Institutionnelle, monitoring, partage de l'eau entre les différents



usages, planification, mécanismes de participation, financement, prévention et mitigation des évènements extrêmes, sensibilisation du public et enfin écotourisme ...

- **Jumelage Júcar-Buzau**

En 2004, pendant la VIème Assemblée Générale du RIOB à la Martinique, un accord de coopération a été signé entre la Confédération Hydrographique du Júcar (Espagne) et l'Organisme de Bassin Apele Romane/Buzaulalomita (Roumanie). Les deux Organismes de Bassin présentent des caractéristiques communes et les mêmes objectifs de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et sont liés respectivement au Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), dans le cas de la Roumanie, et au Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), pour l'Espagne.

Au total, quatre missions ont été réalisées en 2006. Elles se sont concentrées sur les thèmes techniques spécifiques aux aspects économiques de la gestion de l'eau (analyse économique et coût environnemental) et à l'adaptation des réseaux de mesures aux exigences de la DCE, et ont permis une évaluation approfondie des travaux.

Deux ingénieurs de la CHJ ont visité Buzau et Apele Romane (Bucarest). Une délégation officielle dirigée par M. Juan José Moragues, Président de la CHJ, a rencontré la Secrétaire d'Etat roumaine de l'Eau, Mme Lucia Ana Varga, et le Directeur Général du Ministère de l'Environnement, M. Jorj Madalin Mihailovici, au mois de février.

Ensuite, deux représentants du Bassin de Buzau ont visité le siège du Júcar, à Valence, en juillet 2006.

Les résultats du projet "Júcar-Buzau" permettront d'établir des guides pratiques pour la promotion des pratiques de GIRE, encourageant l'échange d'expériences entre Bassins Hydrographiques du monde entier.

Le jumelage "Júcar-Buzau" a eu des résultats techniques positifs et a permis un bon échange d'expériences pratiques et une comparaison entre les méthodologies d'approche de la DCE entre les deux pays, débouchant sur une coopération bilatérale plus forte entre les Ministères de l'Environnement de Roumanie et d'Espagne.

- **Jumelage Rhône-Méditerranée Souss-Massa et Tensift**

Dans le cadre de TWINBASIN^{XN}, une délégation des Agences de Bassin marocaines du Tensift et du Souss-Massa est venue à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (RM&C) à Lyon (France) en avril 2006.

Les jumelages signés en 2005 à Marrakech entre ces Agences prévoient ces visites techniques mutuelles.

La visite a principalement porté sur :

- * les contrats de nappes d'eau souterraine, avec un déplacement à Montpellier, afin de rencontrer les spécialistes de la Délégation de l'Agence et du Département de l'Hérault,
- * le fonctionnement d'un SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Stations * la gestion des données et des redevances,
- * la dépollution des tanneries,
- * la politique de communication,
- * le fonctionnement de la documentation et de l'archivage.

La délégation a également assisté à une séance de la Commission d'Agrément des Contrats de Rivière du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée.

Considérée comme très profitable par les diverses parties, et pour pouvoir profiter du Salon POLLUTEC qui s'est tenu à Lyon, une nouvelle délégation marocaine a été reçue par l'Agence de l'Eau RM&C en novembre 2006, en attendant le déplacement d'une délégation de RM&C au Maroc en 2007.



IWRM-net :

POUR UNE MEILLEURE RECHERCHE EUROPÉENNE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Des questions nécessitant de nouvelles recherches se posent pour une bonne application de la Directive-Cadre sur l'Eau jusqu'en 2015 et au-delà.

La Recherche Européenne se doit alors d'apporter des réponses pour permettre une bonne gestion des ressources en eau (qualification du "Bon Etat" écologique, outils économiques, modèles pressions/impacts, gestion participative, lutte contre les rejets des substances prioritaires, etc.), ce qui suppose des échanges approfondis avec les acteurs impliqués dans la gestion et la prise de décision et passe par des phases :

- * d'identification et de validation des besoins de recherche ;
- * d'élaboration et de suivi des programmes de recherche ;
- * de diffusion des résultats de la recherche.

Le réseau européen "IWRM-net" (2006-2010) est un projet ERA-NET (European Research Area - NETworking), initié et coordonné par l'Office International de l'Eau (OIEau). Son objectif est de créer le réseau européen des programmes de recherche nationaux et régionaux sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Les 17 partenaires, impliqués dans 14 pays d'Europe, ont défini un plan d'actions pour élaborer des activités transnationales de recherche, afin de fournir aux gestionnaires des Districts Hydrographiques les moyens et les connaissances appropriés pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre.

"IWRM-net" est aussi le réseau qui permettra d'échanger sur les bonnes pratiques de gestion des programmes de recherche (définition des besoins, sélection des projets, transfert des résultats, évaluation des performances des programmes de recherche, etc.), de créer de nouveaux espaces de communication utiles à une meilleure compréhension entre décideurs/gestionnaires/chercheurs, et de déboucher sur des activités conduisant par exemple à :

- * Développer de nouvelles compétences,
- * Traduire les besoins en termes scientifiques,
- * Disséminer les résultats de la recherche en termes "appropriables" par les opérateurs de terrain ;
- * Définir et structurer des programmes de recherche communs, à des échelles territoriales où les problèmes de recherche se posent de manière identique (même contexte hydrologique, économique, écosystémique, ...) ;
- * S'engager vers des véritables programmes de recherche interdisciplinaires, et non plus seulement multidisciplinaires.

"IWRM-net" s'appuie sur 20 programmes de recherche, représentés à ce jour par le réseau des partenaires du projet, auxquels s'ajouteront demain de nouveaux programmes européens ou des pays voisins à titre d'observateurs.

L'évaluation des besoins de recherche à court terme ou à long terme, une liaison étroite avec la "CIS" (Common Implementation Strategy) de la Directive-Cadre et aussi une bonne complémentarité avec les autres projets ERA-NET, liés aux problématiques de développement durable et de gestion de l'environnement (CIRCLE, SKEP, BIODIVERSA, SNOWMAN, ...) sont autant de piliers sur lesquels s'appuie "IWRM-net".

Il s'agit bien d'accroître les synergies entre les organisateurs de la recherche publique sur l'eau dans les Etats-Membres et de renforcer leur efficacité pour une meilleure politique de l'eau en Europe !

Les thématiques pressenties pour les futures activités communes, le choix des programmes de recherche à construire ensemble, et la mise en perspective du réseau "IWRM-net", dans un contexte de soutien et d'innovation pour l'application de la DCE ont été discutés, lors d'une conférence qui s'est tenue à Londres les 10 et 11 janvier 2007, et à laquelle tous les gestionnaires européens de programmes de recherche publics intéressés ont été invités à participer.



"WFD-COMMUNITY" UNE UNIVERSITÉ VIRTUELLE DE L'EAU

Le projet consiste à élaborer un programme de formation continue et d'éducation pour des professionnels de l'eau, basé sur la collaboration entre pairs, travaillant ensemble sur l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) au travers d'une Communauté d'Apprentissage de Professionnels.

Le partenariat est composé de l'Office International de l'Eau (France), Apele Romane (Roumanie), l'université de Bucarest (Roumanie), la Fondation de l'Eau de Gdansk (Pologne), Hydrocontrol (Italie) et du Réseau International des Organismes de Bassin.

Le projet durera 36 mois (jusqu'à mi-2006), et son budget (380.000 Euros) est financé à 75 % par le programme européen Leonardo da Vinci, et à 25 % par les membres du consortium.

Le capital des connaissances requis pour l'application de la DCE a été décrit par le partenariat et a permis d'identifier 6 modules en plus de l'introduction à la DCE européenne :

- * M1 : Bon état en 2015, comprendre l'état des eaux superficielles et souterraines ;
- * M2 : Etat des lieux, pressions et impacts, évaluer l'impact des activités humaines sur l'état des eaux ;
- * M3: Monitoring, entreprendre un programme de suivi afin de déterminer l'état des eaux ;
- * M4 : Plan de gestion de bassin et programmes de mesures, élaborer le plan de gestion de bassin ;
- * M5 : Participation du public, mettre en application les conditions de participation du public dans la DCE ;
- * M6 : Analyse économique, comprendre le rôle de l'analyse économique dans la DCE et réaliser les études.

La phase pilote :

* Le module du thème M1 sur le bon état écologique est prêt et a été testé sur 20 participants dans une session de démonstration (4 Français, 12 Roumains, 3 Polonais et 1 Italien), dans 5 équipes de travail, chacune travaillant dans sa propre langue et en anglais pour les échanges entre équipes.

Ce premier test a été évalué par un conseiller extérieur et analysé par les partenaires lors d'un comité de coordination, début juillet 2005 à Gdansk en Pologne.

Des améliorations ont été apportées au cours d'un deuxième essai, de septembre à novembre 2005.

* Le module du thème M2 sur l'état des lieux, pressions et impacts a été présenté par le formateur avec les étudiants et les tuteurs lors d'une conférence web le 8 septembre 2005.

Les 10, 17 et 24 novembre 2005, il a été présenté à un groupe fait de professionnels de l'eau.

Le résultat de ces travaux va être diffusé aux membres du RIOB pour obtenir un retour de professionnels.

Le dernier Comité de Coordination du projet "WFD-Community" s'est tenu à Rome, Italie, les 12 et 13 décembre 2005.

Tout ce processus est disponible sur le site Internet du projet : www.mayeticvillage.com/Wfd-community

« MELIA »

"MEDITERRANEAN DIALOGUE ON INTEGRATED WATER MANAGEMENT"

Un meilleur dialogue entre les acteurs de l'eau du monde méditerranéen Dans le cadre du sixième PCRD, le lancement de "MELIA" à Séville du 4 au 8 septembre 2006 a réuni 20 pays du Bassin méditerranéen et plus de 40 partenaires au siège du CSIC (Centre National de Recherche en Espagne), qui pilote et coordonne ce projet.

"MELIA" s'inscrit dans une dynamique qui vise à favoriser tous les moyens d'échanges entre les acteurs socio-économiques des pays concernés et à promouvoir les principes du développement durable des ressources en eaux continentales et côtières en Méditerranée.

Le Secrétariat TP du RIOB, est en charge de l'analyse des "water policies" de chaque pays du Bassin méditerranéen et notamment les aspects économiques, la résolution et la gestion des conflits, la bonne gouvernance.



Cette démarche devra conduire à identifier comment les principes de la Directive-Cadre sur l'Eau peuvent être appliqués par les pays du Sud du Bassin.

Quelles sont alors les contraintes et les limites d'application ?

Grâce à "MELIA", des espaces de dialogue ou des plate-formes d'échange pourront être construits, afin que décideurs, chercheurs, usagers de l'eau, représentants de la société civile puissent avoir une meilleure compréhension des enjeux et décident mieux, ensemble.

"MELIA" vise aussi à ce que la recherche sur l'eau dans les pays méditerranéens vienne à la rencontre du monde institutionnel et que les gestionnaires et décideurs tiennent compte de ses résultats pour construire les politiques de l'eau adaptées dans leurs propres pays.

"INECO"

CONSTRUIRE LES INSTRUMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES DE DEMAIN POUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU EN MÉDITERRANÉE.

"INECO" (Institutional and Economic Instruments for Sustainable Water Management in the Mediterranean Region) est un consortium, qui réunit des acteurs impliqués dans la gestion et les services de l'eau de l'ensemble du Bassin (Maghreb, Machrek) et vise à analyser les pratiques en matière de prise de décisions.

Lancé en juillet 2006, il consiste en une série d'actions coordonnées pour :

- * Favoriser l'échange des meilleures pratiques entre les institutions participant au projet ;
- * Augmenter les synergies par l'organisation d'ateliers d'échanges sur les procédures de gestion (systèmes d'autorisation de prélèvement, gestion des périmètres irrigués,...) et valider les politiques alternatives pour une meilleure gestion de la demande ;
- * Favoriser les échanges Nord-Sud sur les savoir-faire institutionnels et économiques (notamment sur l'application des principes de la DCE).

Le Secrétariat TP du RIOB, interviendra plus particulièrement sur :

- * l'analyse des pratiques actuelles des pays développés en zone aride (Australie, Sud-Ouest des USA, Israël, Chili, Argentine, Brésil,...) autres que les Pays-Membres de l'UE,
- * le rôle des femmes dans la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays méditerranéens,
- * l'animation des ateliers et des activités d'échanges, en lien avec le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).



« SEMIDE »

UN ACCORD DE COOPERATION RIOB - REMOB – SEMIDE

Lors de l'Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) à Marrakech en mai 2005, l'accord de partenariat initié en 2002 entre le SEMIDE, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et le REMOB a été renouvelé. Dans ce cadre, les principales actions de coopération seront poursuivies, notamment le transfert de savoir-faire issue dès la mise en œuvre des concepts de la Directive-Cadre sur l'Eau ou encore le développement d'un Système Mondial d'Information sur l'Eau (SMIE) basé sur l'approche du SEMIDE en Méditerranée et des systèmes équivalents dans d'autres régions du monde.





LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

La stratégie de communication du réseau repose sur 6 actions coordonnées:

1. « La Lettre du RIOB »,
2. Le site Internet « www.riob.org »,
3. La lettre électronique «E - Riob»,
4. Le fichier presse international,
5. Le stand d'exposition,
6. La participation aux événements internationaux.

« LA LETTRE DU RIOB »:



15 numéros ont déjà été publiés, depuis 1994, année de la création du RIOB, à Aix-les-Bains. Toutes leurs versions électroniques sont télé-déchargeables sur notre site Internet : « www.riob.org ».

Le tirage se fait en 3 langues, anglais, français et espagnol, en 15.000 exemplaires, dont 8.000 ex. en anglais, 4.500 ex. en français, 2.500 ex. en espagnol.

LE SITE INTERNET DU RÉSEAU:

Avec ses trois adresses en français: www.riob.org , en anglais: www.inbo-news.org , et en espagnol: www.rioc.org , C'est un énorme succès international.



Depuis sa date d'ouverture, en Juin 2002, Il y a eu 1.820.000 visiteurs, dont 240.000 en 2003, 330.000 en 2004, 384.000 en 2005, 510.000 en 2006 et 300.000 en 2007 (mais sur 5 mois seulement!), Soit, une prévision de 600.000 pour l'année, avec un maximum mensuel de 65.500 visites, en Mars 2006, et une moyenne actuelle de 45.200 visites par mois!!

Il y a eu au total, 7.350.000 « hits » depuis son ouverture, avec un maximum de 248.000 par mois, soit un nombre de fichiers consultés de 260.000 en 2002, 960.000 en 2003, 350.000 en 2004, 1.673.000 en 2005, 2.100.000 en 2006 et 1.013.000 en 2007 (sur 5 mois seulement).

Nous entrons sur la page d'accueil en 4 langues, pour choisir entre le français, l'anglais, l'espagnol ou le portugais. Le menu est clair et détaillé. Nous y trouvons les agendas et les programmes, les résolutions, les communications et les photos, de tous les événements organisés par le RIOB, ainsi que les manifestations internationales auxquelles le RIOB participe...Nous y trouvons, bien sûr, les informations de nos réseaux régionaux.

Nous diffusons aussi sur le site Internet du Système Euro - Méditerranéen d'information sur l'Eau, le SEMIDE.

LA LETTRE ELECTRONIQUE DU RIOB :

Elle vous est envoyée chaque fois qu'une information importante est disponible, sur les réunions d'Assemblées Générales, du Bureau ou des « groupes », les nouveautés du site Internet du RIOB, l'actualité de nos Réseaux internationaux et régionaux, l'agenda des événements ou l'animation du « Forum virtuel ».

32 Numéros ont déjà été envoyés depuis sa création en Janvier 2004 et Fin Avril 2007, il y avait déjà 21.291 abonnés inscrits!!

*



LA MARTINIQUE : LE BASSIN DE LA PRESIDENTE DU RIOB

Comité de Bassin



De la Martinique

1996-2006 : DIX ANNÉES D' ACTIONS POUR LA GESTION DE L'EAU

L'eau est une ressource précieuse dans notre écosystème insulaire.

Depuis 1996, le Comité de Bassin de la Martinique vise, de façon active et concertée sous la présidence de Madeleine de GRANDMAISON, à intégrer l'eau comme un élément primordial du développement durable, à en coordonner la gestion, à équilibrer les différents usages...

Après 10 années de fonctionnement, l'heure est à un premier bilan. L'élaboration et le suivi du SDAGE, la production d'un plan « pesticides », l'installation de l'Office Départemental de l'Eau, la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau sont autant d'actions essentielles et fondatrices menées par le Comité de Bassin qui demeure mobilisé pour relever les défis futurs.



LA MARTINIQUE, UNE ÎLE, UN BASSIN

La Martinique est une île volcanique au climat tropical dans l'arc des Petites Antilles, prise entre la mer des Caraïbes à l'Ouest et l'Océan Atlantique à l'Est. Avec 1.128 km², relief très marqué au Nord où la Montagne Pelée culmine à 1.397 m, climat tropical on y distingue une saison sèche et une saison pluvieuse, corollaire du relief et des alizés, ce climat est très contrasté du Nord au Sud sur l'année.

Les rivières de la Martinique fournissent l'essentiel des ressources en eau. La Martinique ne manque pas d'eau : l'écoulement moyen annuel des rivières de l'île devrait permettre de satisfaire les besoins des usages domestiques, agricoles et industriels.

LE CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DU COMITE DE BASSIN

CONTEXTE HUMAIN. La Martinique compte près de 400.000 habitants, dont 80 % occupent 20 % du territoire (contraintes topographiques).

CONTEXTE ÉCONOMIQUE. La Martinique a vécu surtout de l'agriculture, une agriculture ces dernières décennies, faite de cultures très polluantes dont la banane, l'ananas. L'industrie est marquée par l'agro alimentaire et l'exploitation des carrières, toutes activités aussi polluantes.

CONTEXTE LÉGISLATIF. Terre française depuis 5 siècles, département français depuis 1946. L'eau a toujours appartenu à l'Etat. La loi sur l'eau de 1964 fondement de la gestion par Bassin versant n'a pas été appliquée.

La loi française sur l'eau de 1992 créant un Comité de Bassin dans chaque Département d'Outre-Mer a fait l'objet d'un décret d'application en 1995 ; le Comité de Bassin de Martinique a été installé en septembre 1996 par le Préfet coordinateur de Bassin, avec pour mission principale, l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SDAGE). Le Comité de Bassin a préconisé la mise en place d'une structure administrative pour le suivi et la mise en œuvre de la gestion de l'eau : une Agence locale de l'eau. Aussi, la loi d'orientation pour l'Outre Mer (LOOM) de décembre 2000, institue dans chaque Département d'Outre Mer un office Départemental de l'Eau (ODE).

L'Office Départemental de l'Eau de la Martinique a été installé le 10 juillet 2002.



LES ÉTAPES D'UN BILAN

Le Comité de Bassin est installé le 24 septembre 1996.

Véritable structure représentative des acteurs de l'eau, le Comité de Bassin est composé de 33 membres : 8 représentants de l'Etat, 12 représentants de la Région, du Département et des communes, 10 représentants des usagers et des associations de protection de l'environnement, 3 experts ou représentants des milieux socioprofessionnels.

Il est placé sous la Présidence de Madeleine de GRANDMAISON.

Le Comité de Bassin s'appuie sur la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) qui assure son secrétariat technique.



Une Convention de partenariat a été signée le 30 janvier 1998 entre le Comité de Bassin de la Martinique et le Comité de Bassin de Loire-Bretagne et prévoit le concours technique de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui a permis une collaboration efficace tant pour l'élaboration du SDAGE que pour sa diffusion ultérieure.

Le Comité de Bassin de la Martinique a adhéré au Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) en 1997 et fait partie de son Bureau de liaison dès 1998.

La Martinique a accueilli le Bureau de Liaison Mondial du RIOB en 2003 et organisé, en janvier 2004, la VI^e Assemblée Générale Mondiale du RIOB.

LA LOI FRANÇAISE DE 1992 SUR L'EAU

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis ».

Cette loi repose sur 4 principes fondamentaux :

- ✗ Une gestion globale et équilibrée qui prend en compte l'ensemble du cycle de l'eau et qui concilie les aspects économiques et écologiques.
- ✗ Une gestion décentralisée qui s'appuie l'intervention des collectivités locales,
- ✗ La lutte contre les pollutions et le gaspillage : la loi réglemente toutes les activités ayant une incidence sur la ressource et impose une facturation en fonction du volume réellement consommé afin d'éviter le gaspillage.
- ✗ La transparence : La loi impose une information large et permet une réelle implication du public.

L'outil de cette gestion est le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), élaboré par le Comité de Bassin.

L'ÉLABORATION DU SDAGE

↪ Une première phase de mars 1997 à janvier 1998 a permis de dresser un état des lieux du Bassin hydrographique, qui a révélé une situation dégradée :

- ✓ une ressource suffisante mais mal répartie dans l'espace et dans le temps
- ✓ des usages domestique, agricole, industriel en concurrence et qui exercent des fortes pressions sur les milieux
- ✓ une protection insuffisante de la ressource face aux pollutions
- ✓ des réseaux collectifs défectueux et défaillants
- ✓ une desserte mal sécurisée vis à vis des risques naturels
- ✓ des pollutions multiples et importantes
- ✓ des milieux naturels menacés.



↳ **La deuxième phase, d'avril 1998 à août 2002.** Une deuxième phase, d'avril 1998 à août 2002, a abouti à la rédaction du SDAGE en trois volumes (I/ Orientations et Objectifs, II/ Etat des Lieux et Diagnostic, III/ Fiches Mesures) et a conduit à des études, comme celle sur l'adéquation besoins/ressources en eau.

Le SDAGE a nécessité 5 années de travail partenarial qui ont impliqué élus et techniciens territoriaux, services de l'Etat, usagers et associations de protection de l'environnement.

Le SDAGE de la Martinique comporte 5 orientations fondamentales :

- Prendre en compte la sécurisation, la régulation et la diversification de la ressource pour répondre aux besoins sans porter atteinte aux milieux, avec le souci d'un développement durable,
- Améliorer la qualité des eaux dans un souci de santé publique, de qualité de vie et de préservation, de la vie aquatique,
- Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux insulaires, littoraux et marins,
- Améliorer la prévention et la gestion collective des risques, au sein d'approche globale par bassin versant,
- Structurer et coordonner la gestion de la politique de l'eau et des données relatives à l'eau.



Chacune de ces orientations est déclinée en objectifs, puis en mesures concrètes à mettre en œuvre.

Au total le SDAGE contient 21 objectifs et 120 mesures.

UN PLAN « PESTICIDES »

Dès 1998, un rapport sur l'utilisation des produits phytosanitaires en Martinique mettait en évidence « une situation de risque potentiel pour tous les compartiments du milieu et pour tous les utilisateurs ».

A la suite de ce rapport, le Comité de Bassin à la demande du Préfet coordonateur de Bassin a élaboré un plan d'actions « pesticides », qui retient 30 opérations concrètes, pour améliorer les connaissances et l'utilisation des produits phytosanitaires en Martinique.

La réalisation du plan d'actions opérationnel est pilotée par le GREPHY (Groupe REgional PHYtosanitaire).

L'INSTALLATION DE L'OFFICE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Créé par le décret du 28 décembre 2001, a été installé le 10 juillet 2002. L'ODE « est chargé de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques » :

- ✓ « Etudes et suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages » ;
- ✓ « Conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrages, formation et information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ».

A ce titre, depuis 2005, l'ODE œuvre sur les grands axes d'activités comme les économies d'eau, la préservation de la qualité de l'eau, l'amélioration de la gouvernance de l'eau.

Sur proposition du comité de Bassin, l'ODE a mis en place un programme pluriannuel d'actions et de travaux. Ce programme se finance selon le principe « préleveur - pollueur - payeur » avec la perception des redevances pour prélèvement d'eau depuis 2005 et les redevances pour pollution à partir de 2008.

LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAGE

En 2004 une étude a permis de définir 218 indicateurs de suivi du SDAGE, répartis selon 9 thèmes en cohérence avec les politiques de gestion de l'eau.



Tous ces indicateurs ont permis d'élaborer le tableau de bord du SDAGE, publié pour la 1^{ère} fois au 1^{er} semestre 2007 et qui est un document synthétique destiné au suivi de l'avancement des mesures, de l'évolution de l'état du milieu (effets des mesures) et la satisfaction des usages.

LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE (DCE)

La Directive Cadre sur l'Eau a été adoptée par le parlement européen le 23 octobre 2000. Elle définit la politique communautaire dans le domaine de l'eau avec pour objectif pratique l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques en 2015. Cette directive s'appuie sur le modèle de gestion français. En effet, la base de la DCE



est la gestion intégrée de la ressource en eau par bassin hydrographique (les districts hydrographiques).

2004 : l'Etat des lieux

En 2004, l'état des lieux du district hydrographique de la Martinique a été réalisé. Il concerne tant les cours d'eau, le littoral que les nappes souterraines. Il a permis de mettre en lumière l'impact des activités humaines (agricoles, industrielles ou domestiques) sur les milieux aquatiques et d'identifier les masses d'eau qui sont susceptibles d'atteindre le bon état écologique en 2015, ainsi que le Risque de Non Atteinte du Bon Etat (RNABE).



2005 : la définition des questions importantes

A partir de l'Etat des lieux, les questions importantes pour le district hydrographique de la Martinique ont été formulées. Elles constituent les grands enjeux pour tenter d'atteindre le bon état des milieux aquatiques d'ici 2015. Elles sont au nombre de 9 et regroupent tous les aspects de la gestion de l'eau sur l'île.

2006 : la consultation du public

Une double campagne d'information et de consultation du public a été menée entre le 3 novembre 2005 et le 3 mai 2006 sur ces questions importantes et sur le programme de travail proposé par la DCE. Le questionnaire établi sur la base des 9 questions importantes pour le district hydrographique de la Martinique proposait différentes actions sur lesquelles les citoyens devaient se prononcer.

La consultation du public en Martinique a été particulièrement remarquée du fait de la présence d'« Ambassadeurs Bleus ». Binôme composé d'un homme et d'une femme chargés de rencontrer la population, dans les lieux publics et les centres commerciaux, pendant 4 mois, ils avaient pour mission d'inciter et d'assister le public à compléter le questionnaire, de collecter les questionnaires d'enquête et de sensibiliser à la problématique de l'eau.

Pour cette consultation, un site Internet dédié permettait de répondre en ligne au questionnaire et de consulter des documents sur la gestion de l'eau et le bassin hydrographique martiniquais. 8 réunions publiques organisées lors de cette consultation ont également permis de sensibiliser la population aux enjeux majeurs de la gestion de l'eau à l'échelle de la Martinique.

Au total, 1800 questionnaires ont été remplis.

L'aspect culturel de l'eau a été largement intégré dans cette consultation.





La consultation du public a permis au Comité de Bassin de dégager 5 enjeux prioritaires pour tenter d'atteindre le bon état écologique et chimique des milieux aquatiques en 2015 :

- 1 Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie ;
- 2 Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers ;
- 3 Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques éco-citoyennes vis-à-vis des milieux ;
- 4 Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques ;
- 5 Maîtriser et prévenir les risques.

2007 : Lancement de la Révision du SDAGE

A partir des enjeux prioritaires et de l'avis du public, le Comité de Bassin doit piloter la révision du SDAGE pour intégrer les objectifs de la DCE.



Un Programme de Mesures à mettre en place pour atteindre le bon état en 2015 sera alors élaboré.

Ce SDAGE ainsi que le Programme de Mesures seront soumis au public pour avis en 2008. Ils seront définitivement adoptés d'ici fin 2009.

Un programme de surveillance des masses d'eaux doit être mis en place courant 2007 et permettra de juger de l'efficacité des mesures du SDAGE révisé.

DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DE LA DCE DANS UNE ILE.

La Directive Cadre Européenne pour la Martinique, constitue un cadre méthodologique de travail dont les référentiels de mesure et d'évaluation, restent à adapter au milieu insulaire tropical dont les contraintes sont multiples (exiguïté, risque majeurs, diversité des milieux, particularités écologiques, approche culturelle de l'eau spécifique et vivante).

LA MARTINIQUE UNE ÎLE BASSIN ET LA NÉCESSITÉ D'UNE COOPÉRATION RÉGIONALE.

Le Bassin Caraïbéen constitue par excellence, un bassin transfrontalier et à ce titre, doit être géré en commun : dans la mer des Caraïbes, reconnue mer régionale, par le programme des Nations Unies pour l'environnement, on trouve un ensemble d'îles Bassin, chacune constituant un système Terre-Mer reliés aux autres par la mer qui les englobe. Aussi doit se mettre en place une véritable coopération Régionale en matière d'échange de données, de lutte contre les pollutions, de gestion des risques.

Déjà des initiatives existent, telles que le sous-réseau des îles-bassins du RIOB, le projet « GWP-Caribbean » pour la mise en place de la gestion intégrée de la ressource en eau dans les pays de la Caraïbe, le projet CARIB-HYCOS pour favoriser la connaissance et le suivi des phénomènes hydrométéorologiques et enfin, l'association



CWWA (Caribbean Water and Wastewater Association), association de professionnels de l'eau favorisant les échanges technologiques dans ce domaine... Il faut poursuivre dans cette voie et renforcer nos efforts.

La loi française du 3 janvier 1992 et la Directive Cadre Européenne sur l'eau ont remis aux martiniquais la responsabilité de la gestion de l'eau.

Si jusque là, le climat et le niveau d'équipement avaient laissé croire que l'eau était à profusion dans ce pays, chacun perçoit aujourd'hui combien ce bien peut être fragile et combien sa bonne gouvernance conditionne le développement durable de La Martinique.

Force est de constater que la conscience de l'eau et plus largement de l'environnement progresse à la Martinique. Plus que de s'inscrire dans le modèle européen la gestion intégrée de la ressource en eau devra conduire à un modèle INSULAIRE en adéquation avec le contexte géographique, les dimensions territoriales et avec la biodiversité à tous égards.



Madeleine de GRANDMAISON

*Vice Présidente du Conseil Régional
et Présidente du Comité de Bassin de La Martinique,
Présidente mondiale du RIOB.*